



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 9 décembre 2020, salle de la Bourgeoisie

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 septembre 2020 (reçu par e-mail)**
- 3. Election d'un membre à la commission de gestion**
- 4. Budget 2021 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale du budget 2021
- 5. Renouvellement de la convention du parc de Pfyng-Finges**
 - a. Rapport de la commission du développement durable
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
- 6. Motion de l'AdG « pour que les commissions permanentes puissent faire leur travail »**
 - a. Développement de la motion par un « motionnaire »
 - b. Votation de la motion
- 7. Informations de la Municipalité**
- 8. Divers**

**Joël Rey
Président du Conseil général**

Joël REY

Mesdames et Messieurs, tout d'abord avant de démarrer l'ordre du jour officiel, je voulais vous donner les quelques consignes pour ce soir. Donc nous sommes dans cette belle et nouvelle salle du Bourgeois ; malheureusement, il n'y a pas les 1,5 mètre de distance comme nous avions à l'aula, donc vous serez malheureusement contraints de garder le masque pendant nos débats, sauf pour les personnes qui viennent ici devant prendre la parole ; ils peuvent, le temps qu'ils s'expriment, enlever le masque.

Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chers citoyennes et chers citoyens. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette nouvelle salle flambant neuve du Bourgeois pour cette troisième assemblée plénière de l'année 2020. Je vous demanderai également de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du Conseil général, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai également d'observer le silence durant les débats. Notre assemblée plénière peut donc débiter.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, les élections sont derrière nous. Cette drôle de campagne, en référence à la drôle de guerre de 1939, nous aura forcés à nous réinventer dans notre manière d'aller vers les gens pour exposer nos idées et leur démontrer notre motivation à être candidat. Les résultats sont tombés et je félicite toutes les conseillères et conseillers généraux élus pour les 4 prochaines années. Je leur souhaite beaucoup de plaisir dans ce parlement sierrois. Je tenais à remercier les personnes qui arrêtent leurs fonctions dans ce législatif après 4, 8, 12 ans, voire même plus (n'est-ce pas Patrick ?). Merci pour votre engagement au service de la collectivité sierroise. J'espère que vous y avez trouvé du plaisir et que vous continuerez à être des relais pour les citoyens de la Cité du soleil. Critiquer est aisé, s'engager est plus compliqué. Merci de l'avoir fait ! Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous avez été convoqués et vous avez reçu les documents nécessaires dans les délais prescrits par notre règlement. Voici l'ordre du jour que le bureau a prévu avec la collaboration du Conseil communal :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 septembre 2020 (reçu par e-mail)
3. Election d'un membre à la commission de gestion
4. Budget 2021 de la Ville de Sierre
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale du budget 2021
5. Renouvellement de la convention du parc de Pfyng-Finges
 - a. Rapport de la commission du développement durable
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
6. Motion de l'AdG « Pour que les commissions permanentes puissent faire leur travail »
 - a. Développement de la motion par un « motionnaire »
 - b. Votation de la motion
7. Informations de la Municipalité
8. Divers

Y aurait-il des intervenants concernant l'ordre du jour ?

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Joël REY

Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous allons débiter par le point 1, appel des conseillères et conseillers généraux. Je passe la parole à M. Patrick ANTILLE pour procéder à l'appel.

Patrick ANTILLE

Bonsoir à tous. *(Il procède à l'appel des Conseillers-ères généraux-ales)*. Nous sommes 48.

Joël REY

Voilà, nous sommes donc – comme l'a dit Patrick – 48 conseillers-ères généraux-ales. Je prie les scrutateurs d'annoncer le départ ou l'arrivée éventuelle de conseillers généraux en cours de séance de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2020 (REÇU PAR E-MAIL)

Joël REY

Nous pouvons maintenant passer au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal du plénum du 9 septembre 2020 reçu par mail. Chacun de vous a reçu ce document par voie électronique. Est-ce que quelqu'un parmi vous a des remarques ou des observations à formuler concernant ce procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je tiens à remercier Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce procès-verbal. Je remercie également mon collègue Patrick ANTILLE qui a pour tâche de relire ce document et de le corriger avant de le publier.

3. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION

Joël REY

Nous pouvons passer maintenant au point 3, élection d'un membre à la commission de gestion suite à la démission d'Aurélian MASCITTI. Afin de respecter la procédure il nous semblait quand même utile de procéder à son remplacement même si ce dernier ne pourra pas siéger avant la prochaine législature. J'attends vos propositions. M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Merci. Monsieur le Président du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Tout d'abord, je vous informe que M. Robert METRAILLER étant absent ce soir, c'est moi qui ferais les différentes prises de parole au nom de l'Alliance de Gauche. Concernant l'élection d'un membre à la commission de gestion, étant donné que la législature se termine dans moins d'un mois, étant donné que les commissions seront entièrement renouvelées en février et qu'un mandat accordé à la Cogest semble relativement improbable d'ici là, l'AdG est d'avis qu'il n'est finalement pas nécessaire de nommer une nouvelle personne pour repourvoir ce poste. Alors si la Municipalité est d'accord avec cette petite anomalie formelle, nous proposons de ne pas nommer de nouveau membre issu de nos rangs pour une période aussi brève, sachant que toutes les cartes seront redistribuées au plénum de février. Merci de votre attention.

Joël REY

Merci M. SAVIOZ. Effectivement, nous avons eu aussi cette discussion au sein du bureau, mais nous avons voulu, quand même, pour respecter la procédure, le mettre à l'ordre du jour. Je veux quand même passer cela au vote, pour que ça soit clair pour tout le monde et que tout le monde soit d'accord avec ça. Je prie donc les scrutatrices et scrutateurs de se lever. Les gens qui sont d'accord de ne pas nommer un membre à la commission de gestion en remplacement de M. Aurélian MASCITTI lèvent la main. Mme SALAMIN, Mme SCHWERY, M. CORNUZ et Mme ... CLAUSEN-METRAL... avec le masque on ne reconnaît pas. Ceux qui refusent... apparemment personne. Ceux qui s'abstiennent. D'accord. **La proposition est donc acceptée et il n'y aura pas de remplacement à la commission de gestion pour cette fin de législature.**

4. BUDGET 2021 DE LA VILLE DE SIERRE

Joël REY

Nous pouvons maintenant passer au point 4 de l'ordre du jour, budget 2021 de la Ville de Sierre. Les documents utiles, à savoir le budget 2021 de la Ville de Sierre ainsi que le rapport de la commission de gestion vous ont été transmis avec la convocation à cette séance. Je vous rappelle que le budget est voté rubrique par rubrique et que seules les dépenses non liées supérieures à CHF 50'000.– peuvent faire l'objet d'un amendement. Nous procéderons de la manière suivante :

lors de la lecture du budget dans les discussions de détail, nous passerons en revue les différents groupes et chapitres de compte. A cette occasion, vous aurez la possibilité de proposer l'amendement d'une ou de plusieurs rubriques, pour autant qu'elles concernent des dépenses non liées et supérieures à CHF 50'000.–. Si une rubrique fait l'objet de plusieurs amendements, ceux-ci sont traités chronologiquement selon l'article 28 de notre règlement. Nous voterons d'abord la proposition de la commission de gestion et ensuite vos propositions selon les montants, par ordre décroissant, soit en commençant par le montant le plus élevé. L'amendement accepté sera celui qui obtient le premier la majorité des votes.

a. Rapport de la commission de gestion

Joël REY

Nous allons donc pouvoir enchaîner avec le point 4 a, rapport de la commission de gestion. Permettez-moi de vous rappeler que, selon l'article 21, alinéa 7 de notre règlement du Conseil général et sauf décision contraire de ce dernier, seules les conclusions des rapports présentés ce soir seront lus. Y a-t-il des observations ? Si tel n'est pas le cas, je passe donc la parole à son rapporteur, Mme Lysiane TISSIERES- PREMAND.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

Bonsoir à tous. En raison de la situation sanitaire, la Cogest a analysé le budget 2021 sur la base des documents fournis et par l'envoi de questions à certains chefs de service. Un entretien avec Mme Rachel PRALONG, cheffe du service culture, sports et intégration a tout de même pu être organisé. La Cogest remercie chaleureusement ses différents interlocuteurs pour leur disponibilité. À la lecture du budget 2021, la Cogest est plus que jamais préoccupée par la situation financière de la Ville. Si le budget 2021 devait se réaliser, ce serait l'exercice le plus déficitaire de ces 10 dernières années, voire de l'histoire de la Ville de Sierre. Or, la crise sanitaire et ses conséquences financières et sociales n'ont pas été anticipées lors de l'établissement du budget. Les comptes 2021 ne devraient donc pas se révéler meilleurs que le budget. Le plan financier de la Commune laisse présager un doublement de l'endettement net en 5 ans. La situation ne cesse donc de se péjorer. Pour sortir de ce marasme, la Municipalité semble compter uniquement sur des changements législatifs entre les mains du Canton. Du point de vue de la Cogest, la Commune ne peut uniquement compter sur le Canton pour résoudre ses problèmes financiers. Il est impératif qu'elle cherche activement d'autres solutions et entreprenne l'audit externe réclamé depuis 2 ans par la Cogest. Cet audit identifiera des pistes d'actions concrètes ou confirmera, de manière objective et neutre, le caractère inextricable de la situation ce qui donnera à la Municipalité des arguments supplémentaires à faire valoir auprès de l'État du Valais. La Cogest propose deux amendements :

- d'amender à la hausse le compte 10.102.318.03 d'un montant de CHF 76'000.– afin de donner à la Municipalité les moyens nécessaires pour entreprendre un audit externe complémentaire,
- d'amender à CHF 0.– le poste 90.200.524.03 Actions Techno-Pôle Antares SA. La Municipalité n'a pas convaincu la Cogest de la nécessité et la pertinence de l'acquisition de ces titres.

Arrivée au terme de son analyse, la commission de gestion recommande au Conseil général :

- d'entrer en matière,
- d'approuver le budget 2021 avec les deux amendements proposés ci-dessus,
- d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents. Merci de votre attention.

Joël REY

Merci Madame TISSIERES-PREMAND. Je tiens à remercier M. Ralph GUNTERN, président de la commission ainsi que tous les membres de la commission de gestion pour la qualité de leur travail. Avant l'entrée en matière, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui volontiers, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux... en espérant que vous m'entendez bien ? Vous dire tout d'abord que nous avons aussi pris connaissance du rapport de la commission de gestion qui propose – on vient de l'entendre – deux amendements au budget 2021. Je me permettrai d'intervenir sur chacune de ces deux propositions au moment de leur développement, afin de rappeler les arguments de l'exécutif sur ces sujets. Mais en préambule, et avant une lecture détaillée, je me permets quelques mots

introdutifs. Tout d'abord émettre le constat que la construction du budget 2021 était un exercice particulièrement difficile. Notre situation financière, qui est connue, nous oblige à travailler un budget avec, comme nouveauté, la décision cantonale d'introduction avec effet rétroactif de la réforme fiscale d'imposition des entreprises au 1^{er} janvier 2020 et, dans un même temps, une baisse notable des prévisions des recettes des aménagements de production d'électricité ; et vous savez, ces aménagements de production d'électricité sont des recettes notables et qui comptent pour beaucoup dans nos recettes communales. Alors cette baisse de l'électricité est l'un des effets indirects de la pandémie actuelle, l'électricité étant liée aux autres types d'énergie et elle subit les lois du marché avec des prévisions à la baisse pour 2021. Pour le reste les effets de la pandémie sont et seront multisectoriels ; ils impacteront assurément les comptes 2020 et les exercices suivants mais dans des proportions peu lisibles à l'heure où je vous parle. D'une part, les mesures de soutien fédérales, voire cantonales ne sont pas encore définies notamment sur les soutiens aux transports publics, aux crèches, aux EMS ou encore d'hypothétiques aides pour les infrastructures culturelles ou sportives. Dans un même ordre d'idée quel sera l'impact sur les recettes fiscales, tant des personnes morales que des personnes physiques ayant vu leur revenu diminuer ? Tout cela n'est pas encore connu mais, on en est tous bien conscient, les perspectives ne sont pas au beau fixe. Ainsi, face à ces incertitudes et prévisions difficiles, j'aimerais mettre en évidence deux éléments principaux : d'une part et comme indiqué lors de la séance de présentation du budget 2021, la détermination avec notre fiduciaire du montant réaliste et raisonnable des réserves latentes fiscales qui s'élèvent à 5.7 millions auxquels il faut ajouter 1.1 million pour le Covid. Ces réserves, en accord avec notre fiduciaire, pourront être réduites et elles pourraient l'être à un rythme plus rapide du fait de la pandémie. Ceci étant dit, s'il s'agit d'un coussin de sécurité, elles ne doivent aucunement être considérées comme un oreiller de paresse. Le deuxième élément dont j'aimerais vous faire part, c'est bien évidemment l'effort supplémentaire demandé à l'ensemble des services communaux de réduire leurs charges et dépenses. *In fine* le Conseil communal a dû se résoudre à appliquer la plupart des propositions afin de réduire autant que faire se peut le déficit, tout en limitant l'impact sur les services et prestations à l'intention de nos citoyennes et citoyens. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, ce n'est pas un travail aisé, et assurément ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons dû réduire la voilure et ce n'est jamais avec joie que nous vous présentons, à nouveau, un projet de budget déficitaire. Votre Conseil communal est pleinement conscient de notre situation et nous mettons donc notamment notre énergie en menant des discussions régulières concernant le gros poste de charge que constitue la part sierroise au financement des écoles du degré tertiaire, pour rappel près de 4 millions. A ce propos, je puis vous dire que les négociations vont bon train et que les départements cantonaux intéressés - l'enseignement et le département des finances - pensent parvenir à présenter un projet à l'intention du législateur courant 2021, projet qui, cette fois-ci, prendrait en compte avec compréhension la situation des communes sites. Nous vous tiendrons, bien évidemment, informés de la suite de cette affaire, si importante notamment pour notre Commune. Je termine ce mot introductif avec une lecture plus générale des finances communales valaisannes. Ce n'est pas heureux, mais Sierre se sent un peu moins seule cette année avec les Villes de Sion et Monthey qui prévoient également des budgets déficitaires à plus de 5 millions et même la Ville de Martigny ne parviendrait pas à équilibrer ses comptes pour l'an prochain. Alors ces éléments, je dirais hors effet Covid, devraient participer à la prise de conscience cantonale de la situation des Communes, des Villes en particulier et ce notamment dans nos discussions sur les charges de centralité. Dès lors et à nouveau, c'est un exécutif engagé qui se trouve face à vous avec toujours la volonté de trouver le meilleur équilibre entre tâches régaliennes, prestations de service public et la situation financière de notre Commune. Mesdames et Messieurs, merci pour votre bon accueil et pour les échanges de ce soir.

Joël REY

Merci Monsieur le Président.

b. Entrée en matière

Joël REY

Nous pouvons maintenant passer au point 4 b, entrée en matière. J'ouvre les débats. Y a-t-il des interventions ? Mme REY.

Sabine REY

Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du budget 2021 de la Ville de Sierre, du plan financier 2021-2024, du fascicule des dépenses liées/non liées, de même que du rapport de la commission de gestion. Il remercie cette dernière pour la rédaction du rapport final. Il partage ses préoccupations quant à l'état de santé des finances communales qui se dégrade année après année. Ce budget, qui n'a pas intégré les conséquences financières et sociales prévisibles mais non quantifiables de la crise sanitaire, préfigure des comptes 2021 qui feront grise mine. Nous avons pris connaissance des amendements proposés par la commission de gestion et ceux-ci ont été diversement accueillis par les membres de notre groupe. J'y reviendrai lors de la discussion de détail. Nous acceptons l'entrée en matière, de même que le budget 2021.

Joël REY

Merci Mme REY. Y a-t-il d'autres interventions ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de la commission de gestion et profite de l'occasion pour la féliciter pour son excellent travail. Difficile. Ce budget 2021 est pour le moins difficile. Difficile quant à son résultat qui ne fait qu'aggraver les perspectives inquiétantes de la santé financière de la Commune. Difficile d'accepter le manque d'anticipation par la Commune au sujet des conséquences financières de la crise sanitaire lors de l'établissement de ce budget. Difficile de par notre frustration qui voit année après année, budget après budget, les mêmes propos alarmistes se répéter. Alors qu'il convient de constater une nouvelle fois la bonne tenue des postes de charges sous contrôle de la Municipalité, il est plus que difficile de comprendre plusieurs des quelques mesures concrètes prises par la Commune. La plupart des amendements qui vont être débattus lors de la discussion de détail résultent en effet d'un déficit de communication de la part de l'exécutif. Pour la prochaine législature, le groupe libéral-radical demande à l'exécutif un réel effort de communication :

- Communication accrue aux citoyennes et citoyens sierrois, alors qu'elle était quasiment inexistante lors de ces longs mois de crise sanitaire.
- Communication renforcée avec le Conseil général afin que tous les élus sierrois travaillent ensemble pour améliorer la situation financière de la Commune.
- Communication intensifiée avec les élus des autres villes chefs-lieux et du parlement cantonal afin que nos intérêts soient défendus au mieux.

Le groupe libéral-radical, tout en réaffirmant être des plus attentifs sur la future gestion des comptes de la Ville, propose d'accepter l'entrée en matière sur le budget 2021.

Joël REY

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres interventions ? M. MELLY.

Blaise MELLÉ

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, mes chers collègues. 5.8 millions de francs de déficit, estimé sans même tenir des effets du coronavirus. S'il se confirme, ce déficit sera le plus élevé des 10 dernières années au moins. En fait, je n'ai pas trouvé de pire année dans les archives. 2021 sera donc la 8^{ème} année consécutive dans les chiffres rouges. La 8^{ème} année durant laquelle nous rongeons la fortune accumulée durant de nombreuses décennies. Vous avez vu l'agitation provoquée par la proposition de baisser de CHF 20'000.- la subvention accordée à la fondation Rilke. Les articles dans les journaux. Et la pétition signée par plus de 150 personnes. Eh bien sachez qu'il faudrait trouver 290 fondations Rilke pour équilibrer le budget. Alternativement, il faudrait augmenter le coefficient fiscal au niveau de Loèche les Bains, la Commune qui a les impôts les plus élevés du canton. Cela nous amène par ailleurs à nous demander combien d'années allons-nous encore tenir avant de nous retrouver dans la même situation ? Il est souvent fait mention de la participation de la Commune aux écoles de degré tertiaire. Mais au stade où sommes actuellement, même si le canton ne nous demandait aucune participation pour ces écoles - ce qui n'est même pas l'objectif avoué par la Commune - nous resterions avec 2 millions de francs de déficit par année. Que propose le Conseil municipal pour sortir de cette ornière ? Rien, rien de nouveau en tout cas, et rien qui ne soit sous notre contrôle. L'année passée, le

Conseil général avait accepté 2 amendements, tous les deux proposés par la Cogest. D'une part, vous aviez accepté d'ajouter CHF 50'000.– au budget pour réaliser un audit externe sur la situation financière de la Commune. Cette demande avait déjà été énoncée il y a 2 ans par la même commission de gestion. Le but de cet audit est de donner des pistes pour améliorer la situation, pour comprendre pourquoi nos chiffres sont dans le rouge alors que - si c'est vrai que certains budgets sont dans le rouge cette année – si nous prenons les derniers comptes, ceux de 2019, ceux de Sion, Martigny, Monthey, Viège, Brigue étaient dans le vert et Sierre était déjà nettement dans le rouge. La réponse du président l'année passée en décembre 2019 fut, citation : *«on discutera de ça aussi, volontiers, avec la commission de gestion pour voir ce que vous attendez réellement d'un audit de fonctionnement»*. Un an après, cet audit n'a pas été réalisé, le président n'a jamais discuté avec la Cogest, et le montant que nous, conseillers généraux, avons ajouté pour pouvoir procéder à cet audit a été retiré du budget sans la moindre explication. La situation financière de la Commune n'ayant fait qu'empirer durant cette année, et aucune piste de solution n'étant proposée par le Conseil municipal, la Cogest propose logiquement et conséquemment de remettre la rubrique concernée au niveau de l'an passé. Le groupe UDC soutient cette démarche et presse le Conseil municipal de saisir cette perche et de considérer cela comme une opportunité et non comme une menace. Le deuxième amendement que vous aviez accepté l'année passée concernait le rachat d'action de Techno-Pôle Antares SA pour 1 million de francs. Il y a une année, le Conseil municipal nous demandait de refuser cet amendement pour, citation : *«ne pas retarder le processus de réorganisation nécessaire du site du Techno-Pôle»*. Mais il disait comprendre, deuxième citation : *«l'importance d'une démarche transparente et claire»*. Il proposait d'adresser, troisième et dernière citation : *«une demande formelle au législatif, accompagnée d'un message en bonne et due forme, de manière à vous - c'est-à-dire nous - permettre de nous déterminer lors d'une séance plénière, par exemple la séance du mois de juin, sur la base d'un préavis de commission que le bureau aura désignée, conformément à la procédure habituelle.»* Ça c'est la fin de la citation du procès-verbal du plénum de l'an passé. Nous voilà donc une année plus tard. L'urgence de ce rachat était semble-t-il tout relatif. Et la nécessité d'informer le Conseil général aussi. Sans avoir jamais pris contact avec la Cogest, le Conseil municipal a remis le million au budget en copiant les quelques lignes d'explication de l'année passée. Nous ne savons toujours rien du projet de la Commune pour cet objet, de sa vision à long terme. Très logiquement, la Cogest propose à nouveau de refuser cet achat, étant donné l'absence d'informations. Finalement, je constate que le rapport de la Cogest a été accepté à l'unanimité. Tous les groupes du Conseil général sont représentés dans cette commission. L'unanimité... Je suis donc très surpris d'apprendre, par les chefs de groupes que tous les autres groupes vont s'opposer à l'amendement de la Cogest concernant le Techno-Pôle. Les personnes qui ont étudié le dossier proposent de refuser cet achat et celles qui n'en ont qu'une vague idée vont en séance de groupe et veulent accepter le rachat. Étonnant, non ? Que se passe-t-il lors des séances de groupes pour provoquer un tel renversement ? Je ne peux qu'imaginer les pressions que vous subissez. Cette opacité, ces pressions, ne font pas honneur à notre institution. Je reprendrai la parole au sujet de cet amendement pour expliquer les raisons de notre opposition, en tout cas avec les informations actuellement à notre disposition, à l'achat des actions du Techno-Pôle par la Commune de Sierre. Ceci étant dit, notre groupe acceptera évidemment l'entrée en matière. Par contre, si les dépenses de la Commune devaient augmenter par rapport au budget tel qu'amendé par la Cogest, alors nous le refuserons. Merci de votre attention.

Joël REY

Merci M. MELLY. Y a-t-il encore d'autres interventions ? M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du bureau et Conseillers municipaux, chers collègues. Il est difficile de débiter cette entrée en matière sans répéter cette phrase déjà entendue à maintes reprises : les années se suivent et se ressemblent. En effet, Sierre n'a plus été en mesure de présenter un budget dans les chiffres noirs depuis 2012, soit une législature en mains PLR, une législature en mains PDC. Rien n'y fait, chacun aujourd'hui a compris que le problème n'était pas seulement politique, il était surtout systémique, on peut même dire conjoncturel. Toutefois, il existe des secteurs dans lesquels des leviers sont aussi possibles au niveau politique. Un élément en particulier nous a frappés dans le message du Conseil municipal, c'est celui de la RFFA. Cette réforme fiscale des entreprises aura des effets désastreux sur les finances de nombreuses Villes, dont Sierre, alors même que le mythe d'une plus grande attractivité pour notre Commune reste une promesse sans garantie. On peut se

demander à qui la faute ? Qui de la Ville s'est battu contre cette réforme, plébiscitée par la majorité du centre et de la droite au Grand Conseil, qui parmi les élus sierrois au Grand Conseil se sont mobilisés contre cette réforme, combien d'élus communaux ont signé le référendum qu'avaient lancé le parti socialiste et les Verts ? Voilà quelques réflexions qui nous laissent songeurs. Quoiqu'il en soit le mal est fait, aujourd'hui nous allons nous retrouver avec un manque à gagner de plus de 2 millions. Alors une solution que nous aimerions proposer pourrait être de revoir à la baisse les rabais que la Commune octroie à certaines entreprises pour tenter de compenser ce manque. Concernant la situation sur le front du coronavirus, l'Alliance de Gauche regrette que le budget n'en tienne pas compte. Nous sommes bien conscients de la difficulté d'établir un budget au vu des grandes incertitudes qui nous attendent ces prochains mois. Toutefois des scénarios, tantôt optimistes, tantôt pessimistes, auraient pu être esquissés pour nous donner un ordre de grandeur. Dans l'ensemble, nous constatons avec beaucoup de regrets que les restrictions budgétaires s'appliquent presque uniquement aux secteurs de la culture et de la jeunesse. La Commune dit avoir consenti à de gros efforts. Toutefois est-ce que des coupes linéaires, appliquées à une multitude de rubriques - et concernant des montants parfois dérisoires - constituent vraiment une solution ? Le courage politique, en période de crise, c'est peut-être se limiter à une ou deux décisions majeures qui, bien que douloureuses, n'impactent pas tout un secteur, comme la culture ou la jeunesse. Je vais à présent rapidement survoler le budget en m'arrêtant sur quelques aspects qui ont éveillé notre attention. Au chapitre Economie et tourisme, en matière de politique touristique, nous regrettons bien évidemment la diminution de la participation pour Couleur Pavé, qui est un des événements phares de la saison estivale à Sierre. Les difficultés financières qui impactent nos activités touristiques doivent nous inciter à repenser les participations des différentes Communes à la société de développement. D'après les renseignements pris, Sierre paie plus de CHF 500'000.- par an contre CHF 6'000.- pour chacune des autres Communes, membres ou partenaires. Cette importante distorsion nous semble inacceptable et doit être impérativement rediscutée. Au chapitre des écoles du degré tertiaire, nous constatons avec regret que le dossier, désormais au Canton, a du plomb dans l'aile. Suite à la motion acceptée, en juin 2018 déjà, une prolongation de délai pour l'appliquer a été demandée par le Conseil d'Etat en début d'année, suivie par un avant-projet de loi mis en consultation au printemps. Où en sommes-nous maintenant, six mois plus tard ? Si la situation n'évolue pas rapidement, j'inviterai la députation du district à réagir une nouvelle fois avant la fin de la législature actuelle.

Toujours dans le domaine de l'enseignement, nous regrettons vivement les coupes budgétaires pour les activités culturelles et sportives proposées aux écoles primaires et aux cycles d'orientation. Les économies réalisées nous semblent ridicules au regard du budget global du service. L'AdG proposera par conséquent d'amender à la hausse le poste 30.200.317.01 Après-midi de sport et culture, et de le ramener à CHF 119'000.- au lieu des CHF 110'000.- proposés. La culture, parlons-en, justement. Elle est encore une fois, la principale victime de la situation financière pénible que nous traversons. Notre groupe regrette vivement la baisse de CHF 20'000.- pour la fondation Rilke, une baisse qui s'avère catastrophique pour la survie de cette institution. Nous proposerons par conséquent d'amender ce poste 40.100.365.05 à la hausse en le ramenant aux CHF 80'000.- initiaux. Mon collègue Stéphane ANDEREGGEN, président de la fondation, vous présentera la situation en détail lors de la discussion rubrique par rubrique. Nous déplorons aussi la coupe de CHF 90'000.- pour les festivals, qui doivent assumer de nombreux frais déjà engagés malgré le fait que certains de ces festivals aient dû considérablement réduire leurs activités. L'Alliance de Gauche va proposer de couper la poire en deux, en rétablissant la moitié de ce montant, soit + CHF 45'000.- ; il s'agit du poste 40.100.365.25.

Concernant les aspects environnementaux, juste une remarque, nous relevons que le suivi de la qualité physico-chimique de nos lacs n'est réalisé que tous les deux ans. L'Alliance de Gauche avait interpellé la Commune sur la situation inquiétante du lac de Géronde. Nous estimons que la protection de nos eaux est une priorité au sujet de laquelle il s'agit de ne pas prendre de retard et d'agir dans l'urgence. En ce qui concerne les amendements proposés par la Cogest, l'Alliance de Gauche, après de longues et intenses discussions, a décidé de soutenir l'achat d'actions Techno-Pôle-Antarès, et s'oppose, par conséquent, à l'amendement demandant de ramener ce poste à 0. Nous refusons également la proposition de réaliser un audit externe. A notre sens, celui-ci apporterait peu d'éléments nouveaux sur la situation financière de la Commune. Nous ne pouvons agir que sur 15 % de notre budget environ et nous savons finalement où le bât blesse : en particulier dans les charges de centralité, les écoles de degré tertiaire et les revenus des aménagements de production hydroélectrique. En conclusion, l'AdG accepte l'entrée en matière et acceptera ce budget 2021, mais, il faut bien l'admettre, avec un arrière-goût un peu amer. Nous

remercions d'ores et déjà la Cogest pour son travail approfondi ainsi que le Conseil municipal et les différents services communaux qui, nous n'en doutons pas, font tout leur possible pour améliorer la situation financière que nous connaissons. Merci de votre attention.

Joël REY

Merci M. SAVIOZ. Y a-t-il d'autres intervenants sur cette question de l'entrée en matière ? Puisque tel n'est pas le cas, nous allons donc passer immédiatement au vote. J'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sur le budget 2021 de la Commune de Sierre lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme SCHWERY. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les conseillères et conseillers généraux qui refusent l'entrée en matière lèvent la main. Les conseillères et conseillers généraux qui s'abstiennent lèvent le doigt... il y a trois qui se sont abstenus tacitement. Donc **l'entrée en matière est acceptée par 44 voix.**

c. Lecture du budget – discussion de détail

Joël REY

Nous allons maintenant passer au point 4 c, lecture du budget, discussion de détail. Pour la discussion de détail, je vous demanderai de prendre votre fascicule du budget 2021. Nous allons, comme à l'accoutumée, passer à la lecture du budget, groupe ou chapitre de compte en vous demandant de poser les questions éventuelles ou de proposer les amendements au moment du groupe ou du chapitre concernés. Nous pouvons donc commencer par le chapitre résultat du compte administratif, tableau des charges, des revenus, des dépenses et des investissements par nature, pages 3 à 7. Y a-t-il des questions ou interventions ? Si tel n'est pas le cas, on poursuit avec les charges et revenus du compte de fonctionnement, administration générale, pages 9 à 12. Y a-t-il des interventions ? On continue. Nous passons donc aux comptes 20, sécurité publique, pages 13 à 18. Y a-t-il des questions ? La commission de gestion, c'était pour quel compte ? Les comptes 10, on revient donc en arrière aux comptes 10.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

Excuse-moi. Donc comme dit tout à l'heure la commission de gestion propose d'amender à la hausse le compte 10.102.318.03 d'un montant de CHF 76'000.– afin de donner à la Municipalité les moyens nécessaires pour entreprendre un audit externe complémentaire.

Joël REY

Merci, vous pouvez juste rappeler quelle rubrique ça concerne ? 10.102.318.03. Donc on va passer au vote de la proposition de la commission de gestion. Oui, M. GUIDOUX, je vous passe la parole.

Laurent GUIDOUX

En acceptant cet amendement, le groupe libéral-radical veut adresser au Conseil communal un signal pour obtenir plus de communication quant aux démarches entreprises auprès du Canton pour défendre les intérêts de la Ville de Sierre. Nous encourageons en effet la Municipalité à lancer un audit externe de conseil afin de bénéficier d'outils complémentaires qui lui permettront de mieux se comparer aux autres Villes chefs-lieux et donc de mieux défendre nos intérêts devant le Canton.

Joël REY

Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ? Mme REY.

Sabine REY

La Cogest propose d'amender à la hausse la rubrique « Frais fiduciaires et consultants ». Elle souhaite donner à la Municipalité les moyens nécessaires pour entreprendre un audit externe. Celui-ci permettrait d'identifier les pistes censées sortir les comptes communaux du marasme financier. A l'examen de cet amendement, notre groupe s'est posé de nombreuses questions qui n'ont pas trouvé de réponses à ce jour. S'agit-il d'un audit financier, d'un audit de management ? Les CHF 76'000.– seraient-ils suffisants pour mener un audit d'envergure ? La Cogest n'aurait-elle pas dû prendre langue avec la Municipalité, définir un cahier des charges clair et enfin obtenir des

devis pour un tel examen ? Bref, aucune ligne claire n'a émergé de nos discussions relatives à cette proposition de la commission de gestion.

Joël REY

Merci Mme REY. D'autres intervenants ? Je passe la parole à la Municipalité qui désire s'exprimer.

Pierre BERTHOD

Oui, merci Monsieur le Président. Ecoutez, j'aimerais, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, rebondir un petit peu sur ce qui vient d'être dit et notamment sur la communication. Je crois – et je crois parler au nom du Conseil – que pendant toute cette législature, nous avons tenté, en vous proposant des séances d'informations, en étant actifs aussi en termes de communication à l'intention de nos citoyennes, de nos citoyens, en organisant aussi des rencontres avec la députation sierroise, d'expliquer, parce que je suis bien évidemment convaincu, comme vous, pour finalement qu'un projet quel qu'il soit passe, eh bien, il faut se trouver plusieurs, il faut convaincre, il faut entendre les arguments des uns et des autres. Je regrette véritablement si certains d'entre vous ont le sentiment que votre exécutif n'a pas été proactif en matière d'information, de communication. Et assurément – M. GUIDOUX vous l'avez dit - vous pouvez compter sur nous à la prochaine législature pour déterminer avec vous et dès le départ de la prochaine législature quelles sont les mesures qui pourraient être prises pour que chacun d'entre vous puisse avoir les bonnes informations... en précisant tout de même qu'en plus des séances d'informations que nous organisons à intervalles relativement réguliers, eh bien, il vous est véritablement loisible de nous proposer n'importe quel sujet sur lequel vous voulez un complément d'informations en dehors de ces séances d'informations. Que ce soit l'administration, que ce soient les élus de l'exécutif, on est véritablement à vos dispositions, comme on l'est d'ailleurs pour l'ensemble de nos citoyennes et de nos citoyens. Donc je prends pour moi cette remarque sur la communication, ou sur l'absence ou le manque, le déficit de communication. J'aimerais dire – et on viendra après sur les actions du Techno-Pôle Antarès, mais sur cette question de l'audit financier que je regrette aussi que cet automne pandémique ne nous ait pas permis d'avoir un échange, comme il est habituel finalement avec la commission de gestion, où une série de questions auraient pu être oralement posées, ou alors par défaut par écrit, mais ni le directeur financier, ni moi-même n'avons eu des questions sur ces deux éléments. Quoi qu'il en soit, prenons les choses ainsi. Si vraiment... à nouveau comme je viens de vous dire, quelque chose que j'admets, que j'assume, sûrement qu'on doit mieux communiquer, mais à nouveau je vous dis quand il faut... pour communiquer il faut un interlocuteur, il faut être deux et j'espère – et j'en suis convaincu – que dès l'année prochaine, dès la prochaine législature, eh bien, on trouvera des chemins nouveaux de communication entre notre exécutif et le législatif.

Sur cette question maintenant de la proposition d'amendement à la hausse d'un montant de CHF 76'000.– en plus pour faire des études, qu'on soit bien conscient, c'est que si nous partageons avec vous l'idée que finalement toute aide extérieure est utile et serait intéressante, les vertus d'une telle étude sont questionnables. Il faudra qu'on détermine – et on le fera si vous acceptez une augmentation de ce poste – on le fera aussi avec vous, le Conseil général, pour déterminer quel est le périmètre de cette étude, d'un audit qui pourrait être proposé. Quand on parle d'audit financier, on parle souvent et principalement de légalité comptable des comptes. Je crois que ce n'est pas ça qui vous intéresse, c'est plutôt bien de tenter de trouver une sorte de formule magique qu'on aimerait bien avoir et je pense que si une entreprise toute intéressante, importante soit-elle, si elle l'avait, si elle avait cette baguette magique pour nous permettre d'avoir nos comptes à zéro, eh bien, ça se saurait. En l'occurrence, on ne partage pas le même optimisme que la commission de gestion sur les vertus d'une telle étude, parce que finalement en matière financière, si on exclut des gains de productivité significatifs, le seul moyen qui demeure pour atteindre l'équilibre c'est soit d'augmenter les recettes – j'ai entendu tout à l'heure – ou soit de diminuer drastiquement les dépenses. Dans les deux cas, c'est des démarches politiques qui sont somme toute difficiles parce que nous le constaterons, je suppose dans les minutes qui viennent, certaines voix de votre législatif vont proposer, proposeront d'ailleurs tout à l'heure des augmentations de dépenses, alors que votre exécutif a consacré beaucoup de temps, beaucoup d'efforts à trouver un budget acceptable à défaut d'être un budget idéal, ça je l'entends. Donc ma conclusion, c'est qu'évidemment votre choix sera le nôtre, mais pour que cette hypothétique audit-analyse avec un mandataire externe soit pertinent, le Conseil municipal proposera une rencontre avec la commission de gestion pour discuter justement du cahier des charges de l'audit, lancer les appels d'offres et déterminer aussi quel montant aurait une telle étude, qui est, somme toute, relativement onéreuse. Voilà Monsieur le Président.

Joël REY

Merci Monsieur le Président. Je demande aux scrutateurs et aux scrutatrices de se tenir prêts au comptage des voix. Les conseillers généraux qui acceptent la proposition de la Cogest d'amender à la hausse de CHF 76'000.– le poste 10.102.318.03 lèvent la main. Mme SALAMIN, Mme SCHWERY. Mme CLAUSEN-MÉTRAL, M. CORNUZ. Les Conseillères et conseillers généraux qui refusent cet amendement à la hausse de CHF 76'000.– lèvent la main. Mme SALAMIN, Mme SCHWERY. Mme CLAUSEN-MÉTRAL, M. CORNUZ.. Les conseillers généraux qui s'abstiennent sur cet amendement lèvent la main... apparemment personne, ah si, pardon, une. Alors... donc selon les résultats, nous sommes à 23 conseillers généraux qui acceptent l'amendement à la hausse et 23 conseillers généraux qui refusent l'amendement à la hausse et un blanc. Voilà, alors comme le veut le règlement, sauf erreur, c'est le président du Conseil général qui doit trancher... voilà, en quelques secondes... Patrick, tu es sûr du résultat ? (*Rires M. ANTILLE acquiesce*). D'accord, **donc l'amendement à la hausse de CHF 76'000.– ...** - je ménage une certaine pression – **est refusé**. Voilà, après ce moment d'émotion, nous allons continuer, nous passons aux comptes 20, sécurité publique, pages 13 à 18. Y a-t-il des questions ou interventions ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer aux comptes 30, enseignement et formation, pages 19 à 23. Y a-t-il des questions ou interventions ? M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Oui, merci, comme annoncé lors de l'entrée en matière l'Alliance de Gauche va proposer un amendement concernant le poste après-midi de sport et culture, le le poste 30.200.317.01. Selon nous il s'agit d'un amendement... disons le budget tel que proposé actuellement est assez symptomatique des coupes linéaires qu'on observe un peu partout et ici cette coupe touche à la fois la jeunesse, à la fois le sport, à la fois la culture. C'est donc pour cette raison-là et aussi parce que la somme économisée est tout à fait anecdotique et ridicule que nous demandons de ramener ce budget à CHF 119'000.– au lieu de CHF 110'000.–. Merci de votre attention.

Joël REY

Merci, y a-t-il d'autres interventions par rapport à cette rubrique ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

L'exécutif a donc pris des mesures difficiles en raison de la situation financière actuelle ! Il est regrettable que ce soit aux familles sierroises de supporter la difficulté de ne plus bénéficier de ce même modeste soutien aux frais de location de patins. Néanmoins, étant donné que malgré cette coupe aucun activité sportive ou culturelle n'a été supprimée, le groupe libéral-radical ne soutiendra pas cet amendement.

Joël REY

D'autres interventions ? Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer sur cet amendement ?

Pierre BERTHOD

Très rapidement, écoutez, vous dire, qu'on se comprenne bien : on n'a pas demandé des coupes linéaires à tous les services. On a demandé à tous les services de faire des efforts. Ensuite à l'intérieur des différents comptes de chacun des services, il fallait faire des choix. Effectivement, vous l'avez dit, je ne vais pas le redire, mais c'est des choix qui étaient difficiles, parfois douloureux. Par contre, sur les comptes 30, donc les comptes de l'enseignement eh bien nous avons protégé ces comptes parce que ce n'est pas aux nouvelles générations, ce n'est pas à notre jeunesse, ce n'est pas à notre futur de subir les difficultés que l'on a. En l'occurrence, le montant qui est proposé, vous le constaterez, il n'a pas été utilisé l'année précédente. C'est pour ça qu'on ne l'a pas inscrit au budget. Maintenant, libre à vous de rajouter, finalement, ce montant de CHF 9'000.–. Mais, je l'ai entendu, c'est des coupes qui sont somme toute minimales, mais il y en a eu beaucoup de ces coupes à coup de CHF 9'000.–, CHF 10'000.–, des fois CHF 5'000.–. Voilà, dans notre logique, c'était qu'on ne voulait absolument pas avoir une coupe sombre sur une prestation ou sur un service municipal, ou sur un soutien municipal, mais bien partager finalement l'effort dans tous nos services en vous redisant à nouveau que l'enseignement, la jeunesse a été entre guillemets politiquement protégée par notre exécutif, c'était notre choix.

Joël REY

Merci. Je demande aux scrutatrices et scrutateurs de se tenir prêts au comptage des voix. Les conseillers généraux qui acceptent la proposition de l'Alliance de Gauche d'amender à la hausse le compte 30.200.317.01 d'un montant de CHF 9'000.– lèvent le doigt. Mme SALAMIN. Mme SCHWERY. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui refusent l'amendement à la hausse de ce montant de CHF 9'000.– lèvent le doigt. Mme SALAMIN. Mme SCHWERY. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui s'abstiennent sur cet amendement lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme SCHWERY... il y a un doigt qui s'agite.. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. La proposition de l'Alliance de Gauche d'amender à la hausse ce poste d'un montant de CHF 9'000.– est acceptée par 20 oui, 18 non... Attendez, parce que je vois que sur l'ordinateur on n'arrive pas au bon décompte. Alors désolé, on va recommencer parce que les chiffres là ne sont pas rentrés. Patrick, tu es prêt ? Alors je repose la question : les conseillers généraux qui acceptent d'augmenter de CHF 9'000.– ce poste lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme SCHWERY. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui refusent l'amendement à la hausse de ce poste lèvent le doigt. Mme SALAMIN. Mme SCHWERY. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui s'abstiennent ? Mme SCHWERY. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Voilà, on arrive à un résultat qui est plus clair. Donc **cet amendement à la hausse est refusé par 26 non et 19 oui**, l'amendement est donc refusé. Y a-t-il d'autres interventions concernant ce compte 30 ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer aux comptes 40, affaires culturelles, sport et culte. Y a-t-il des questions ou interventions ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Mon intervention concerne le compte 40.100.356.05. Chers collègues, il y a 3 ans, lors de la discussion du budget 2018, le groupe libéral-radical avait proposé d'amender le compte 40.100.356.05 de CHF 10'000.– à la hausse, afin que la fondation Rainer-Maria Rilke puisse assumer ses engagements. Nous laissons alors soin à la Ville de discuter sereinement avec la fondation de la subvention pour les années suivantes. Nous devons tristement constater une nouvelle fois un manque cruel de communication de la part de l'exécutif. Si nous pouvons en partie comprendre que la Commune ait dû se résoudre à réduire de telles subventions en raison de la situation financière actuelle, nous ne pouvons accepter la manière de procéder. En diminuant d'un quart le budget alloué à la fondation Rainer-Maria Rilke, la Commune met en péril l'existence même de cette institution. Alors que, faut-il le rappeler, c'est la Commune qui a institué la fondation car elle ne pouvait pas gérer et développer la formidable collection qui lui avait été léguée. Nous sommes par contre d'avis que si la fondation veut continuer de bénéficier d'un large soutien de la Ville de Sierre, elle doit développer son réseau de mécénat et de sponsoring afin que le soutien de notre Commune ne représente plus 40 % de son budget. Une majorité du groupe libéral radical propose donc d'amender le compte 40.100.356.05 de CHF 10'000.– à la hausse, afin que la fondation Rainer-Maria Rilke puisse continuer son formidable travail, mais en mettant tout en œuvre pour trouver, dès 2021, de nouveaux financements en rapport avec son aura internationale.

Joël REY

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres interventions concernant ce point ? M. ANDEREGGEN.

Stéphane ANDEREGGEN

Chers présidents, chers collègues, Mesdames, Messieurs, j'ai presque... je n'ai malheureusement pas honte de demander une augmentation... Pourquoi je n'ai pas honte de demander une augmentation, c'est-à-dire un rétablissement de la situation ? C'est que je suis d'avis que la promotion culturelle, économique et sociale, ça forme un tout ; on ne peut pas couper dans un et puis enlever dans l'autre et je suis persuadé que la promotion que nous faisons avec la culture autour de Rilke, elle a aussi une valeur économique et elle permet aussi d'équilibrer les comptes. Parce que ce que j'aimerais dire comme un jeu de mots, c'est qu'en fait si on accepte de couper – et je vous donnerai les détails tout de suite pourquoi – couper ce budget, ce compte, c'est le contraire du développement durable, c'est en fait du sous-développement durable. On va pendant des années souffrir de cette coupe et j'ai vu dans le plan pluriannuel que 0.5 % était prévu, on voulait éterniser la chose : c'est grave. Donc la fondation Rilke est soutenue et subventionnée par la Ville de Sierre à raison de CHF 80'000.–, vous le savez, depuis de nombreuses années. En fait, c'est en 2014 qu'on a fait un saut et qu'on a pu engager du personnel scientifique. Ce soutien financier vital contribue, sans l'assumer entièrement, aux frais directs de fonctionnement : salaires

et charges sociales de la direction, du secrétariat et de l'accueil/réception du musée situé dans la maison de Courten, les week-ends y compris. La réduction de cette rubrique à CHF 60'000.– telle qu'envisagée par le budget 2021 est insupportable pour la fondation si elle entend poursuivre ses objectifs avec l'effectif professionnel déjà réduit dont elle dispose. Vous avez pu lire dans la presse tout ce qu'on fait, je ne vais pas vous rappeler tout ce qu'on fait ; on a eu un bon écho de presse, on a réussi à nous expliquer ; on a vu aussi quelles étaient les positions du Conseil municipal dans la chose. Je ne vais pas vous faire patienter trop longtemps, mais j'aimerais bien relever que Sierre, la ville bilingue qui a accueilli Rilke et qui pourrait célébrer le 100^{ème} anniversaire de sa mort en 2026, ne saurait se passer de ce rayonnement fondamental et prometteur. C'est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil général d'amender à la hausse la rubrique citée en titre et de rétablir le montant de la subvention municipale. Pour en venir au point évoqué par le collègue radical d'augmenter le réseau, c'est ce que j'ai fait, c'est ce que nous avons fait, c'est ce que la direction a fait, toujours dans un esprit multipartis, dans un esprit non partisan, dans un esprit pour la culture et j'ai amené ici les 222... – actuellement c'est 222 – peut-être que ce chiffre nous permettra aussi de trouver un équilibre dans la votation à venir... mais en tout cas, je vous cite juste que toutes ces personnes, elles comptent sur la responsabilité du monde politique, afin de continuer de soutenir l'activité littéraire de la fondation Rilke engagée sur le plan local, national et international. J'ai ici tout le dossier que je vais donner au secrétaire du Conseil général et là vous verrez que les soutiens vont des universités, ils vont de Heidelberg à Genève, Lucerne, Zürich. Ils vont au musée, ils viennent de personnes... des poètes, ils viennent de scientifiques connus. Ces 222 personnes, c'est clair qu'on va encore les mobiliser pour rééquilibrer encore l'éventuel coût que vous allez laisser et que j'espère éviter. Mais de toute façon, on va chercher à encore élargir ce cercle. On a par exemple avec l'ancien président de la Ville, François GENOUD présent ici, les Amis de la fondation Rilke, qui continuent depuis quelques années déjà à mobiliser des ressources supplémentaires et ce travail, je vous promets qu'on va le continuer, même si vous êtes d'accord avec moi de maintenir ce chiffre. Je ne vais pas faire plus long et je vous remercie du soutien éventuel pour la suite. *(Il remet au bureau les documents de soutien).*

Joël REY

Merci M. ANDEREGGEN. Nous nous retrouvons donc avec deux propositions d'amendements : une proposition d'amendement à la hausse de CHF 20'000.–, soutenue par M. ANDEREGGEN, et une deuxième proposition soutenue par M. GUIDOUX, d'un amendement à la hausse de CHF 10'000.–. Nous allons commencer, comme le règlement le prévoit, par l'amendement le plus élevé. Donc j'invite les scrutatrices... oui ? Mme REY, avec plaisir.

Sabine REY

En 2006, l'exécutif a décidé de profiler Sierre comme ville de culture, principalement orientée vers l'art contemporain et les arts vivants, afin de démarquer notre cité des autres villes du canton. Elle s'est donné les moyens de mener à bien sa politique culturelle et cela a eu un impact sur les finances du dicastère des affaires culturelles, du sport et du culte. En effet, en 2005, soit l'année précédant la décision de la Municipalité, l'excédent de charges des comptes 40 s'élevait à 5.2 millions, tandis que le budget 2021 annonce un excédent de l'ordre de 7.6 millions. Il faut relever que cette politique a trouvé un écho favorable auprès de la majorité des membres du Conseil général - une majorité qui a toujours jugé obscène l'idée même qu'une limite puisse être imposée aux moyens alloués à la culture. Par comparaison des comptes 2005 et du budget 2021, il apparaît que les montants attribués à certaines rubriques se sont envolés. Alors on parle souvent du TLH qui coûtait CHF 480'000.– en 2005 et dont les charges nettes pour 2021 pèseront bien plus que les CHF 700'000.– annoncés dans le budget. On peut aussi tourner le regard vers l'ASLEC qui a vu son subside évoluer de CHF 250'000.– à CHF 430'000.–. Les soutiens accordés aux sociétés culturelles, au musée valaisan de la vigne et du vin et à l'EJMA, pour ne citer qu'eux, ont également été crescendo. La fondation Rilke a aussi profité des largesses de la Commune, étant donné que son subside a régulièrement gravi les échelons : CHF 30'000.– en 2004, CHF 50'000.– en 2005, jusqu'à CHF 86'000.– en 2019. La Ville de Sierre a peut-être eu les moyens de ses ambitions à une certaine époque, mais les finances défailtantes du ménage communal l'ont rappelée à l'ordre au début de la précédente législature, sur le papier du moins. Le plan financier 2014-2017 prévoyait de réduire les charges brutes de 0.5 % par année dans le secteur de la culture et des sports et cette volonté s'est exprimée dans tous les plans financiers jusqu'à ce jour. En théorie, les dépenses du compte 40 auraient donc dû diminuer de quelque CHF 300'000.– depuis le début de la précédente législature, mais dans les faits, elles ont au contraire augmenté de près de CHF 380'000.–. Il y a donc eu un sérieux hiatus entre la théorie et

la pratique. Mais avec un exercice 2021 qui devrait boucler sur une perte de plus de 5.7 millions, la Municipalité n'a pas eu d'autre choix que de prendre certaines mesures impopulaires, même si cela n'a certainement pas été de gaîté de cœur. Elle a renoncé à soutenir certains projets et a proposé de diminuer de CHF 20'000.– le soutien accordé à la fondation Rilke. Est-il indécent de demander maintenant un effort financier aux acteurs culturels largement soutenus jusqu'à présent, alors que la Ville est en difficulté financière et que la pandémie frappe durement de nombreux concitoyens ? A cette question, notre groupe répond par la négative et c'est pourquoi il ne peut pas soutenir l'amendement à la hausse de CHF 20'000.– qui est proposé ce soir pour la fondation Rilke. La voie médiane, à savoir un amendement à la hausse de CHF 10'000.–, a également été discutée et a trouvé un écho favorable auprès de certains d'entre nous. Ce chemin permettrait à la fondation Rilke de se retourner d'ici la fin de l'année 2021 et d'augmenter son sponsoring en sollicitant notamment les 222 personnes qui lui ont officiellement témoigné leur soutien. Je vous remercie.

Joël REY

Merci Mme REY. Y a-t-il d'autres interventions concernant ce point ? Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer ? Non ?

Pierre BERTHOD

Non, tout est dit, merci.

Joël REY

D'accord, nous allons donc passer au vote. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous allons commencer par voter la proposition la plus élevée, c'est-à-dire l'amendement à la hausse de CHF 20'000.– proposé par M. Stéphane ANDEREGGEN. Les conseillers généraux qui acceptent cet amendement à la hausse de CHF 20'000.– lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme SCHWERY. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui refusent cet amendement à la hausse de CHF 20'000.– lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme SCHWERY. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui s'abstiennent ? Zéro, d'accord. Donc, **la proposition d'amendement à la hausse de CHF 20'000.– est refusée par 30 non et 16 oui.** Nous allons donc passer au deuxième amendement, l'amendement à la hausse de CHF 10'000.– proposé par M. GUIDOUX. Les conseillers généraux qui acceptent cet amendement à la hausse de CHF 10'000.– lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme SCHWERY. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui refusent cet amendement à la hausse de CHF 10'000.– lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme SCHWERY. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. **Cet amendement à la hausse de CHF 10'000.– est donc accepté par 40 oui et 6 non.** Nous restons toujours sur ce compte 40 ; y a-t-il d'autres interventions sur cette rubrique ? M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Merci Monsieur le Président du Conseil général, j'en viens au compte 40.100.365.25, les festivals. Comme annoncé, la coupe budgétaire de CHF 90'000.– dans ce poste nous semble absolument invraisemblable et beaucoup trop importante pour pouvoir être absorbée, assumée par les organisateurs de ces festivals. Malgré le fait que leurs activités soient considérablement réduites, il faut bien se rendre compte que dans la culture toute diminution de subvention communale induit, par le système d'escaliers, une diminution des subventions cantonales, des subventions de la Loterie romande, etc. ; c'est un cercle vicieux. Il faut savoir que beaucoup de frais ont déjà été engagés, beaucoup d'indépendants, beaucoup de petites entreprises travaillent en région sierroise pour ces festivals, que ce soit DreamAgo, que ce soit le Week-end au bord de l'eau, que ce soit le Blues festival... Aussi, nous souhaitons, disons, amoindrir cette baisse budgétaire en proposant de la réduire de moitié, c'est-à-dire qu'au lieu de la réduire à CHF 80'000.– - donc moins CHF 90'000.– nous proposons une baisse uniquement de CHF 45'000.–, donc d'élever ce poste de CHF 80'000.– à CHF 125'000.–. Je vous remercie d'avance de faire honneur à cet amendement, pour le bien de notre culture, pour le bien des festivals sierrois. Merci.

Joël REY

Merci M. SAVIOZ. Y a-t-il des interventions ? Mme REY.

Sabine REY

La saga des festivals a connu de nombreux rebondissements – le dernier en date étant le coronavirus qui joue le trouble-fête. Cette année, la Ville a libéré la totalité des subsides, exception faite d'une retenue pour d'éventuels impôts à la source, alors que seul DreamAgo a eu lieu. On parle de CHF 50'000.– pour le Blues, du même montant pour le Week-end au bord de l'eau et de CHF 70'000.– pour DreamAgo. Tout comme DreamAgo, le Week-end au bord de l'eau a entièrement utilisé l'enveloppe allouée. Quant au Blues, il n'a comptabilisé que CHF 18'000.– de subside communal dans ses comptes provisoires pour 2020 ; ce dernier festival disposerait donc déjà de CHF 32'000.– pour l'édition 2021. Etant donné que deux festivals n'ont pas eu lieu, mais que les subsides ont quand même été versés, la Municipalité a décidé de réduire l'enveloppe 2021 en conséquence. La majorité des conseillers généraux démocrates-chrétiens soutient cette position et refuse donc d'amender ce compte à la hausse.

Joël REY

Merci Mme REY. Y a-t-il d'autres interventions ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Le groupe libéral-radical est d'avis que cette diminution de CHF 90'000.– de soutien aux festivals n'en est pas vraiment une, puisqu'une part prépondérante de ces soutiens a été versée en 2020 malgré les annulations en raison de la crise sanitaire. Nous refusons donc cet amendement. Nous demandons par contre à la Commune une communication exemplaire sur la répartition exacte entre les différentes manifestations.

Joël REY

Merci. Y a-t-il d'autres intervenants ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer donc au vote. Donc les conseillers généraux qui acceptent l'amendement à la hausse de CHF 45'000.– proposé par M. SAVIOZ lèvent le doigt. Mme SALAMIN. Mme SCHWERY. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui refusent l'amendement à la hausse lèvent le doigt. Mme SALAMIN. Mme SCHWERY. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui s'abstiennent ? Un, merci. L'amendement à la hausse est donc refusé par 34 voix contre 13. Mme SALAMIN ? D'accord, ça ne change rien dans la réalité, mais merci de la précision. Donc **cet amendement à la hausse est refusé par 33 voix contre 13**. Y a-t-il d'autres interventions concernant le compte 40 ? Si tel n'est pas le cas, nous passons donc aux comptes 50, actions sociales et médico-sociales, il s'agit des pages 31 à 32. Y a-t-il des interventions ? Comptes 60 concernant le service de l'eau et de l'énergie, pages 33 à 35. Y a-t-il des questions ou interventions ? Nous arrivons aux comptes 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme les pages 36 à 44. Y a-t-il des questions ? Nous passons aux comptes 90, finances et impôts pages 45 à 47, y a-t-il des interventions ou des questions ? Mme Lysiane TISSIERES-PREMAND ? C'était une émotion... Nous passons donc au compte dépenses et recettes du compte d'investissements de la page 48 à 62, y a-t-il des interventions ? J'attends normalement l'intervention de la Cogest, merci Mme TISSIÈRES-PREMAND.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

Excusez-moi. Alors la Cogest propose d'amender à CHF 0.- le poste 90.200.524.03 Actions Techno-Pôle Antares SA. La Municipalité n'a pas convaincu la Cogest de la nécessité et la pertinence de l'acquisition de ces titres.

Joël REY

Merci, y a-t-il des intervenants concernant ce point-là ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Le Techno-Pôle est un bel exemple de réussite économique sierroise. Construit il y a plus de 30 ans par trois entrepreneurs, Marc-André BERCLAZ, Laurent SALAMIN et Claude-Michel SALAMIN, il réunit aujourd'hui 60 start-up, PME et instituts de recherche qui occupent plus de 500 employés. Il abrite entre autre l'entreprise T2i qui est aujourd'hui le plus gros éditeur de logiciels en Suisse romande. Mesdames et Messieurs, pensez-vous sérieusement que ce site aurait connu un tel succès s'il avait été géré par la Commune de Sierre ? Pensez-vous que la politique aurait eu la vision et l'énergie nécessaires pour développer un tel projet ? Ce sont évidemment de pures questions rhétoriques ; nous connaissons la réponse à ces questions. Notre Commune a déjà assez de peine à assumer les tâches régaliennes qui lui sont attribuées. Elle ne

doit pas se lancer dans la gestion d'immeubles destinés à accueillir des entreprises privées. Si elle achetait ces actions, elle devrait faire face à de multiples conflits d'intérêt. Le terrain appartient à la Bourgeoisie, les bâtiments au Techo-Pôle, les locataires sont des entreprises qu'il faut aller chercher et auxquelles il faut offrir des conditions propices à leur développement. Ce mélange d'intérêt public et privé se conclut souvent par un partage simple : les bénéfices pour le privé et les pertes pour le public. Nous sommes aujourd'hui obligés de prendre une décision alors que nous ne connaissons pas le projet, la vision, que la Commune veut réaliser pour le Techno-Pôle. Nous ne savons pas non plus comment elle compte gérer et organiser cette entreprise, comment elle espère maintenir le dynamisme de ce site. Les risques nous semblent donc largement plus grands que les opportunités. Nous allons donc accepter l'amendement de la Cogest. Par contre, nous ne fermons pas définitivement la porte... j'avais déjà proposé l'année passée que le Conseil municipal passe par une demande de crédit complémentaire qui serait examiné par une commission – qu'elle soit permanente ou ad hoc - et qui serait ensuite porté à l'ordre du jour d'un prochain plénum. Et ça, c'est réalisable d'ici juin 2021 et, d'après les informations que j'ai, c'est justement le délai accordé par les autres acheteurs. Donc j'invite le Conseil municipal à considérer cette possibilité, c'est-à-dire de se donner du temps, de communiquer – j'ai l'impression de parler comme Laurent – de communiquer, et puis d'informer, et puis après on pourra prendre une décision en sachant quel est le projet que la Commune veut développer sur cette parcelle... il ne s'agit pas de l'achat du terrain en fait, mais de l'achat des immeubles. Voilà, donc nous soutenons l'amendement de la Cogest.

Joël REY

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres interventions ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Voilà, bonsoir à tous en vos titres et fonctions. Je rebondis sur les propos de M. MELLY, les propos de M. MELLY et les propos du chef de groupe PLR tout à l'heure, M. GUIDOUX... Effectivement qu'il y a problème de communication ; quand on entend le soir d'une séance de groupe nous expliquer quels sont les détails de cette transaction et comment est-ce que ça fonctionne, il y a un réel problème. Et je vous dis honnêtement, sur ce coup-là, je suis déçu de la commission de gestion... Pourquoi ? Parce que c'est justement le rôle de la commission de gestion d'aller remonter le puzzle, d'aller à la pêche aux informations via la Municipalité... Mais pas simplement la pêche aux infos à la Municipalité, mais aussi au Canton, aux autres actionnaires minoritaires de ce Techno-Pôle Antarès et, au fait, cette action, moi je l'ai faite. Je l'ai faite et au fond d'un rapport de la commission de gestion, je m'attends aussi à ce qu'on réponde à un certain nombre de questions et les questions c'est : quelle est l'entité, quelle est la société ? On nous dit l'estimation a été faite par deux organismes différents ; entre les deux estimations, il y a 1,5 million de différence ! Et pour quelle raison ? Une fois c'est l'estimation des vendeurs, une fois c'est l'estimation des acheteurs et ça c'est des choses qui ne fonctionnent pas. 3 millions, la seule réponse que j'aurais voulu avoir... 3 millions de la transaction que s'apprête à voter ce soir le Conseil général – quand je dis 3 millions, c'est un million pour la Municipalité, mais c'est aussi 0.8 million pour la Conférence des présidents de district, c'est 0,4 million pour TechnoArk qui est détenu à 80 % par la Ville de Sierre – mais ces informations si on ne les a pas, on se perd dans cette espèce de nébuleuse qu'est actuellement la gestion de ce site, qui se veut en plus non seulement être un site purement immobilier quelque part, mais également de promotion économique. Alors je suis allé chercher ces quelques informations ; je les tiens volontiers à disposition et j'ai questionné le Canton également ; il y a des conventions qui existent, je ne vais pas entrer dans les détails, mais par contre on ne peut pas lire les 4 lignes de la commission de gestion et dire « oui, je suis d'accord » « non, je ne suis pas d'accord ». M. MELLY qui fait partie également de cette commission, eh bien, je pense que tu connais suffisamment... vous connaissez suffisamment, pardon, les bilans financiers des comptes d'entreprises et autres et l'orientation financière de ces montages qui sont imbriqués dans ces différentes sociétés pour aller poser des questions. Et on ne peut pas simplement venir au fond avec une conclusion – je ne vais pas me faire des amis ce soir, mais ce n'est pas grave – avec une conclusion qui reprend en deux mots les informations du dernier rapport d'il y a une année pour dire « ah non, on n'a toujours pas reçu nos réponses ». Mais est-ce que vous avez été poser les questions ? Et ce soir, moi j'ai envie de vous dire, dans une première analyse, j'étais farouchement opposé à cette transaction. Pourquoi ? Parce qu'à mon sens, ce n'est pas la collectivité publique qui va se faire vecteur d'une promotion économique, surtout comme elle se passe sur le site du Techno-Pôle. C'est les privés – on l'a dit tout à l'heure – qui ont lancé cette initiative, qui ont lancé ce processus

et maintenant on va dire, ah c'est la Municipalité, c'est la collectivité publique qui va commencer à mettre en place une organisation pour gérer cette entité et pour gérer cette promotion économique ? Je n'en crois pas un mot. Par contre, ce soir, de ce que j'ai pu prendre comme information, et puis de la sensibilité que j'ai aussi de ce pôle industriel qui est le Techno-Pôle Sierre, eh bien, je pense et je fais confiance à nos dirigeants qui sont à la Commune – je pense qu'ils ne sont pas tous forcément intéressés dans une transaction ou autre – mais je fais confiance à la Municipalité pour dire « oui, c'est une bonne opportunité ». J'ai été voir aussi la fondation The Ark, notre ancien conseiller général notamment, Frédéric BAGNOUD, qui me dit « oui, c'est une bonne idée, ce serait dommage de passer à côté du coche ». Donc ce soir, je vais soutenir cette transaction, mais par contre, j'aurais aimé avoir d'autres informations et des informations détaillées. Au fait, c'est le rôle de la commission de gestion j'ai envie de vous dire. Voilà, merci.

Joël REY

Merci M. CALOZ. Y a-t-il d'autres interventions ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Si la Cogest propose cet amendement, c'est principalement en raison d'un nouveau déficit de communication, inexcusable même en cette période de crise sanitaire. Le président de la Ville de Sierre nous a pourtant habitués à une débauche de moyens et d'énergie quand il s'agissait de vendre le projet Condémines 20-30, qui, à l'heure actuelle, n'est qu'à l'état de rêve. Alors que le Techno-Pôle est bien concret, qu'il participe grandement à la renommée économique de Sierre, qu'une stratégie de développement reposant sur la notion de Swiss Digital Center est en phase de concrétisation, que la Commune et la Bourgeoisie ont fait des acquisitions pour définir le potentiel d'extension du site, notre président n'a pas trouvé l'opportunité de nous présenter cette réalité pourtant réjouissante. Le rachat des actions de Techno-Pôle Antares SA pour 1 million n'est pas une formalité de par la réalité financière de la Commune. Il nécessitait une communication. Le groupe libéral-radical refusera néanmoins cet amendement.

Joël REY

Merci. Une autre intervention ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Oui, juste répondre brièvement à Steves CALOZ, vu que j'ai été interpellé. Donc là j'ai parlé des arguments généraux qui me poussent en défaveur de l'achat des actions de cette société anonyme par la Commune. Par contre, en ce qui concerne l'étude du dossier, il faut savoir qu'on a demandé d'avoir les évaluations. Donc après on a eu la présentation du budget, comme tous les membres du Conseil général. Après on a demandé d'avoir ces objets ; dans un premier temps, pour les avoir il fallait aller à l'Hôtel de Ville parce qu'ils ne voulaient pas... enfin ils préféreraient qu'ils ne soient pas physiquement présents. Après quand on a pu y aller, là pas de chance, une autre personne de la Cogest et moi-même nous avons eu le coronavirus à ce moment-là ; ça nous a fait perdre une semaine, mais foin d'excuses, donc on les a eus finalement : c'est, je ne sais pas, 500 pages de documents, des évaluations réalisées par 3 ou 4 entreprises différentes. Je suis professeur d'économie, plutôt la statistique, mais bon j'ai étudié... j'ai fait un master de controlling et puis après une dizaine d'heures de lecture, il y a eu un moment où j'étais... voilà j'étais moi-même pas sûr de comprendre correctement ces documents. C'est super compliqué : donc il y a une entreprise... on achète des actions d'une entreprise qui possède des actions d'une autre, les terrains ils sont encore à la Bourgeoisie... après, les chiffres que tu as donnés sur les autres acteurs, les autres acheteurs, moi je n'ai pas les mêmes chiffres, alors je ne sais pas... mais moi j'ai entendu que la Bourgeoisie c'était un million, que les autres Communes du district, la Conférence des présidents c'était un million et puis la Commune de Sierre c'était un million. Mais ça ce n'est marqué nulle part dans les documents et puis, quant à l'évaluation, tu dis qu'il y a des différences entre deux évaluations, moi j'en ai vu trois, au moins, et puis les entreprises, elles évaluent selon différentes méthodes. Souvent les méthodes, elles, arrivent dans une même fourchette et puis là la différence elle est énorme. Si on se base sur le rendement, on paye trop cher. Si on se base sur la valeur physique des bâtiments, on fait une bonne affaire. Mais ça, la valeur réelle du bâtiment, elle va dépendre du projet et puis ça, ça manque. Bon cette tonne de documents déjà, il aurait fallu vulgariser ; j'ai appris que ça avait coûté CHF 100'000.– cette évaluation. CHF 100'000.–, je pense qu'ils auraient pu venir nous présenter. On les paye CHF 100'000.– balles pour évaluer l'objet, alors ils viennent, ils prennent une heure et puis ils présentent ça à la commission de gestion et au Conseil général. Voilà, alors je ne pense pas qu'il

y a tout qui est faux... je ne pense pas que les erreurs viennent toutes de la commission de gestion. Peut-être qu'on aurait pu faire plus vite, mais on reçoit toujours au dernier moment, les délais c'est super limite et puis, là, avec le coronavirus, c'était difficile à se rencontrer. Et puis je pense que ce n'était juste pas possible, avec les compétences qu'on a, nous, à la commission de gestion, d'évaluer ça en deux trois semaines, si ça vaut le million, si ça ne vaut pas le million. Et puis ce qui manque de toute façon, c'est le projet, c'est comment la Commune veut organiser ça. Et moi je vois les risques... mais tu l'as dit toi-même, ton instinct – souvent l'instinct est juste – d'instinct c'était une mauvaise idée. Et puis pour que ce soit une bonne idée, il faut qu'il y ait une structure claire qui arrive à séparer les intérêts et qui fait que la politique elle ne va pas se mêler de la gestion, de dire quelle entreprise, quel loyer on fait... Le gars il vient, il a son entreprise, il dit « elle est en difficulté, tu me baisses le loyer » ; si moi je suis un actionnaire privé, je dis « non, je ne peux pas » et puis la Commune eh bien, on verra, il y aura l'amendement et puis il y aura de la pression qui se fera et puis on lui baisse le loyer à lui et puis pas à l'autre... Tout ça je n'ai pas envie, donc au-delà de l'évaluation, personnellement, je vais refuser cet achat.

Joël REY

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres intervenants sur ce point-là ? Alors je pense que je vais passer la parole à la Municipalité qui désire communiquer.

Pierre BERTHOD

Merci Monsieur le Président. Et d'ailleurs, M. GUIDOUX, je regrette que vous ne vous représentiez pas la prochaine législature, comme ça on pourrait communiquer vous et moi, et avec l'exécutif, de la meilleure manière qui soit, Je ne vais pas rentrer dans une polémique, j'ai entendu Steves CALOZ, j'entends ce que nous dit M. MELLY. Ecoutez, j'ai aussi été au Conseil général, j'ai aussi été membre de la commission de gestion ; le coronavirus n'a pas aidé. Tous les documents ont été transmis à la commission de gestion, il y eu une séance d'informations, sauf erreur de ma part, le 14 octobre ; dès le 15, les études étaient à votre disposition. Elles étaient complexes et c'est pour ça aussi qu'il y avait deux documents en sus de toutes ces études. C'était un document de synthèse qui expliquait la construction par étages des sociétés du Techno-Pôle et un deuxième, M. Melly, peut-être que vous ne l'avez pas vu, mais c'est un PowerPoint de présentation sur la gouvernance. Alors je me permettrai, puisqu'on a apparemment pêché par manque de communication, d'informations de prendre quelques instants, parce que, croyez-moi, nous ne sous-estimons pas l'engagement financier, mais aussi l'engagement politique qu'est cette proposition d'achat des actions Techno-Pôle Antarès. Donc petit retour sur un projet qui est travaillé depuis maintenant une année et demie. Alors, on l'a entendu, mais je le redis, l'année passée effectivement, vous aviez décidé en plénum de reporter cet achat dans l'attente d'une contre-expertise sur la valeur de la société. Cette contre-expertise réalisée par le cabinet Mazars, elle a été établie en 2020 ; elle inclut une due diligence ainsi qu'une analyse immobilière qui valorise économiquement l'entreprise. Je l'ai dit, mais ces documents ainsi que ceux remis par les vendeurs ont été transmis à la commission de gestion accompagnés – excusez-moi de me répéter - d'un descriptif de synthèse des différentes participations et du fonctionnement par étage de l'actionariat des sociétés du Techno-Pôle ainsi que d'une présentation sous forme de PowerPoint expliquant la situation actuelle et les projet d'évolution sur la gouvernance du site. Je regrette également, nous n'avons pas été sollicités - nous n'avons pas eu de question écrite de la part de la commission de gestion sur ce propos - de n'avoir pas eu l'occasion d'échanger avec la commission de gestion pour dissiper, ne serait-ce qu'en partie, certaines de vos interrogations. Mais bref, de ces documents, eh bien, il ressort que la valeur économique de la transaction qui est proposée par les vendeurs, elle correspond à la valeur de la société dans un calcul raisonnable et qui se base sur les valeurs réelles de la société. Ainsi la question, Mesdames et Messieurs, est de savoir si la Ville de Sierre et d'une part, la Conférence des présidents du district de Sierre et TechnoArk SA doivent se porter, ou non, acquéreurs de ces actions. A préciser que les positions des deux autres entités sont positives – donc Conférence des présidents du district de Sierre, toutes les Communes du district, TechnoArk SA qui appartient à 85 % à la Commune de Sierre, mais dans laquelle la fondation The Ark, fondation qui est chapeautée et représentée par la Canton et dont le conseil d'administration de Techno-Ark SA, c'est M. Jean-Albert FERREZ qui est président du conseil de la fondation The Ark – donc ces acquéreurs ont donné leur accord positif pour le rachat, mais naturellement elles sont conditionnées à la décision que vous prendrez ce soir. Et pour analyser cette proposition d'achat, pour analyser ces sommes de documents – ils sont nombreux - eh bien nous étions accompagnés par notre personnel administratif respectif, mais il y avait une délégation de ces trois entités de potentiels acheteurs qui était menée par M.

Dany ANTILLE. M. Dany ANTILLE, vous le connaissez peut-être, c'est l'ancien président de Miège, ancien sous-préfet, qui est administrateur délégué de la SSE, société suisse d'explosif qui est à Gamsen, qui connaît aussi bien le monde économique, le monde de l'acquisition, de la vente d'entreprises. Deuxième personne qui représentait la fondation The Ark, c'était M. Frédéric BAGNOUD, qui a été cité sous à l'heure, qui est secrétaire de la fondation The Ark et la troisième personne, pour la Commune de Sierre, eh bien c'était moi-même. Alors cette délégation a toujours veillé à traiter cette demande avec la rigueur et aussi avec la sévérité nécessaire eu égard aux montants en jeu et ce d'autant plus que l'un des vendeurs, en l'occurrence Marc-André BERCLAZ, officie au Conseil communal. Alors essayons d'être rapides, j'ajoute encore que la situation de l'innovation et des parcs de recherche et développement en Valais nous a amenés – donc les trois entités - à la conclusion qu'il était effectivement pertinent et judicieux que des collectivités publiques se portent acquéreur de ce qu'il faut considérer comme un outil de promotion économique et non pas comme un simple bien immobilier. On l'a dit tout à l'heure, mais ce pôle d'implantation accueille 60 PME, accueille des start-up et des instituts de recherche. Et il y a plus de 500 collaborateurs-trices font vivre ce lieu au quotidien. Alors il va sans dire que pour notre ville, pour notre région c'est un atout. C'est un atout mais c'est un atout de 40 ans maintenant et ses trois fondateurs, l'âge aidant, ont décidé de passer la main. Alors ils sont venus voir leurs partenaires de la première heure, les collectivités publiques, déjà actionnaires, parce que contrairement à ce que j'ai entendu ce soir, la Ville de Sierre, le Canton et les Communes du district sont partenaires de Techno-Pôle depuis sa fondation, il y a maintenant 40 ans. Et cette question, ou cette volonté des 3 vendeurs, de la bonne transmission d'une entreprise, c'est une question fondamentale, c'est une question fondamentale pour toute entreprise. Les entrepreneurs dans la salle comprennent ça. Et le Techno-Pôle est une entreprise qui est saine financièrement et qui autoporte ses investissements et ses coûts de fonctionnement. Alors dès lors, ces actions, elles pourraient aussi être vendues au plus offrant c'est-à-dire à des investisseurs privés qui auraient, comme souvent, l'objectif unique, ou en tout cas principal, de la meilleure rentabilité économique de leur placement. A contrario la logique que nous pouvons et que nous devons avoir, en tant qu'instance publique, est une logique de développement sur le long terme, de développement et d'accroissement de l'écosystème technologique en place et de soutien aux entreprises de notre place. Ainsi - et c'était le contenu de la présentation remise à la Cogest - la future gouvernance du site permettrait de positionner le Techno-Pôle de Sierre en Swiss Digital Center avec le soutien du Canton du Valais qui a également comme objectif d'accroître la digitalisation et de positionner le site sierrois comme leader de ce domaine d'avenir. Donc nous discutons de participation cantonale sur le même modèle qu'à Sion pour le site Energypolis. Avec des montants qui sont moindres mais dans la même logique. Ça permettra également de repenser la structure opérationnelle du site sans apport de fonds communaux supplémentaires. Ce n'est pas la Ville de Sierre qui va s'occuper de l'opérationnel ; nous achetons des actions et nous sommes un actionnaire parmi d'autres, je tiens quand même à bien le préciser. Par ailleurs, dans cette présentation aussi, ou dans l'échange que j'ai maintenant avec vous, à défaut de l'avoir eu précédemment ou plus tôt, par ailleurs il y a des projets d'extension qui sont également sur la table, avec ici une volonté forte de développer, en partenariat avec les multinationales de l'aluminium présentes à Sierre une expertise et un savoir-faire sur l'industrie 4.0 qui allie les connaissances reconnues de l'industrie lourde avec celles de l'informatique au sens large. Et là, notre région, la région sierroise à des atouts indéniables et une volonté commune, tant des acteurs publics et que des acteurs privés, de mettre un coup d'accélérateur sur ce dossier qui, à l'avenir, sera vital, ou important en tout cas, pour le développement des entreprises qui connaissent à l'international, vous le savez, une concurrence très vive. Alors Sierre, comme la Suisse dans son ensemble, doit miser sur l'excellence de son savoir-faire et ainsi sur la formation de sa population, des employé-e-s, des collaborateurs-trices ; c'est le meilleur moyen pour avoir une longueur d'avance et donc – tout bêtement – de maintenir et d'accroître nos emplois. Alors, Mesdames Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, vous savez, ces perspectives sont dans le pipeline comme on dit. Et ce finalement indépendamment de la composition de l'actionariat. Cependant, et tout en souhaitant longue et heureuse vie aux vendeurs, ces derniers ne sont pas éternels et un jour, la question reviendra, avec eux, leurs héritiers légaux ou autres, la question de la vente de ces mêmes actions reviendra. Quelles en seront les conditions dans le futur, personne ne le sait. Donc, en l'état nous considérons – le Conseil municipal de Sierre, la Conférence des présidents du district, TechnoArk, fondation The Ark - que cet achat d'actions est un juste et bon investissement. Que le montant proposé est correct, c'est un élément qui est confirmé par l'audit effectué par Mazars – l'audit a coûté CHF 70'000.– M. MELLY, il a été payée par les finances du TechnoArk - et le site sierrois à

l'instar des autres pôles technologiques du canton a intérêt à être en mains publiques parce que cela nous permettra, en plus des éléments susmentionnés, de désenchevêtrer cette construction historique du site avec ces sociétés en étage, son actionnariat croisé, qui rendent la lecture difficile et la gouvernance du site complexe. Alors pour terminer - car c'était la remarque émise dans le rapport de la commission de gestion – je tiens quand même à préciser que la somme, vous voyez dans les comptes d'investissements puisqu'on achète des actifs, qui seront portés au bilan et que l'abandon de cet achat, pour qu'on soit bien clairs, eh bien, il n'améliorerait pas les comptes de fonctionnement de notre Commune. Donc, avec tous ces éléments et tout en regrettant à nouveau que nous n'ayons pas pu échanger, que nous n'ayons pas pu avoir les questions de la commission de gestion en amont et avant finalement sa conclusion, eh bien, je ne peux que vous encourager à soutenir la proposition de l'exécutif avec ce montant de CHF 1 million pour l'acquisition, par la Ville de Sierre de cette part, en vous précisant et pour terminer que, à nouveau, si toutefois vous voulez refuser cet achat, eh bien, ni la Conférence des présidents, ni le TechnoArk feraient ce rachat en fait de l'action. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

Joël REY

Merci Monsieur le Président de cette communication précise et détaillée.. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts pour voter sur cet amendement. Donc les conseillers généraux qui acceptent la proposition de la Cogest d'amender à CHF 0.– le compte Techno-Pôle Antares SA lèvent la main. Mme SALAMIN, Mme SCHWERY, Mme CLAUSEN-MÉTRAL, M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui refusent d'amender ce poste à CHF 0.– lèvent le doigt. Mme SALAMIN, Mme SCHWERY, Mme CLAUSEN-MÉTRAL, M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui s'abstiennent... **L'amendement de la commission de gestion est donc refusé par 32 non et 13 oui et deux abstentions.** Merci. Y a-t-il d'autres interventions concernant les comptes de dépenses et recettes du compte d'investissement ? Si tel n'est pas le cas, la lecture détaillée du budget 2021 est déjà terminée.

d. Discussion générale

Joël REY

Je vous remercie et je vous invite à poursuivre avec le point 4 d, discussion générale. La parole est au plénum ; quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

e. Votation finale du budget 2021

Joël REY

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc passer au point 4 e, votation finale du budget 2021. Je vous rappelle que nous allons voter le budget 2021 de la Ville de Sierre dans sa globalité, tout en précisant que nous votons sur le budget proposé par le Conseil municipal avec les amendements que vous avez refusés ou acceptés. Par la même occasion, vous autorisez par ce vote le Conseil municipal à contracter les emprunts nécessaires que le présent budget implique. Nous pouvons donc passer au vote et je prie les scrutateurs-trices de se tenir prêts pour cette votation du budget 2021 de la Ville de Sierre, conformément à la loi sur les communes et au règlement du Conseil général. Les conseillers généraux qui acceptent le budget 2021 de la Ville de Sierre, avec ses amendements et ses autorisations de souscrire les emprunts nécessaires, sont priés de lever la main. Mme SALAMIN, Mme SCHWERY, Mme CLAUSEN-MÉTRAL, M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui refusent le budget 2021 de la Ville de Sierre sont priés de lever la main. Mme SALAMIN, Mme SCHWERY, Mme CLAUSEN-MÉTRAL, M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui s'abstiennent ? Mme SALAMIN, Mme SCHWERY, Mme CLAUSEN-MÉTRAL, M. CORNUZ. Merci. **Le budget 2021 de la Ville de Sierre est donc accepté par 43 oui, 3 non et une abstention.** Merci. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ?

Pierre BERTHOD

Monsieur le Président, j'ai déjà beaucoup parlé... mais écoutez, je crois que j'ai dit en préambule finalement cette compréhension qu'on a dans un budget qui est déficitaire, l'effort que l'on fait au quotidien, l'effort que font nos services, l'effort que fait le personnel aussi pour maîtriser nos charges... Je ne veux pas – parce que je l'ai entendu – je ne veux pas que vous croyiez qu'on met la faute sur le Canton, etc. Mais je crois sincèrement, et j'ai bon espoir que nous trouvions une solution, c'est que cette loi sur le financement de degré tertiaire, oui, elle ne résoudra pas 100

% de nos problèmes, mais elle aurait un immense impact sur les finances communales, Vous rajoutez à ça, eh bien, une prise en compte des charges de centralité, Sierre pourrait retrouver les chiffres noirs, je l'espère. Indépendamment du fait que votre plénum n'a pas accepté l'augmentation des comptes pour l'audit financier, je réitère ce que j'ai dit avant : ça s'applique avec la nouvelle commission de gestion avec les membres, dès le départ on peut se rencontrer, toutes les idées sont bonnes à prendre, parce que nous dire « il faut », c'est facile, de faire c'est plus difficile, mais volontiers pour trouver, alors, en termes de finances, mais aussi de communication, des voix nouvelles, des voix qui sortiraient peut-être des sentiers battus, parce qu'on a tous ce même objectif qui est que la Ville se porte le mieux possible et que les habitants-tes puissent avoir une qualité de vie qui est à la hauteur de ce qu'on peut leur offrir. Voilà, merci Monsieur le Président, merci à vous, Mesdames et Messieurs.

Joël REY
Merci.

5. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU PARC DE PFYN-FINGES

Joël REY

Nous passons au point 5, renouvellement de la convention du parc de Pfyng-Finges. Les documents utiles, à savoir le message du Conseil municipal au Conseil général, ainsi que le rapport de la commission du développement durable, vous ont été transmis avec la convocation à cette séance.

a. Rapport de la commission du développement durable

Joël REY

Nous passons au point 5 a, rapport de la commission du développement durable. Je vous rappelle que, selon l'article 21, alinéa 7, de notre règlement du Conseil général, et sauf décision contraire de ce dernier, seules les conclusions du rapport présenté ce soir selon lues. Y a-t-il des observations ? Non. Je passe donc la parole au rapporteur de la commission du développement durable, Mme Lidia PETRICS.

Lidia PETRICS

Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Donc voici les conclusions de la commission du développement durable. Au moyen du label octroyé par la Confédération, le parc naturel régional Pfyng-Finges poursuit essentiellement les objectifs suivants :

- préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, paysager et culturel,
- promouvoir et renforcer le développement durable,
- sensibiliser et former.

Tout en saluant les éléments mis en place durant ces dix dernières années, la commission attend toutefois de la Municipalité de Sierre qu'elle utilise de manière plus accrue le label octroyé par la Confédération durant ces prochaines années, afin notamment d'améliorer la visibilité de l'appartenance de la Ville de Sierre au parc naturel. Enfin, un postulat cosigné par les membres de la commission sera également déposé demandant à la Municipalité de Sierre de rendre un rapport annuel complet sur les activités de collaboration entre la Commune et le parc naturel, comprenant des indicateurs ainsi qu'un bilan comptable. Sur la base des documents qui lui ont été communiqués et des informations fournies par MM. Peter OGGIER et Olivier SALAMIN, la commission recommande au Conseil général d'entrer en matière sur le renouvellement de la convention du parc naturel Pfyng-Finges ainsi que d'accepter son renouvellement. Le présent rapport est accepté à l'unanimité des membres présents. Merci de votre écoute.

Joël REY

Merci Mme PETRICS. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer avant l'entrée en matière ?

Pierre BERTHOD

Très très rapidement et pour dire que le Conseil municipal a bien évidemment pris connaissance du rapport cité en titre, du rapport sur la convention. Egalement aussi des différentes recommandations de la commission : nous les en remercions. Vous dire que le Conseil communal a toujours été convaincu de l'importance du parc naturel de Finges pour la Commune. Nous

partageons les considérations de la commission et, bien évidemment, nous mettrons en œuvre ces propositions, convaincus de l'intérêt pour une région – qui plus est une région touristique comme la nôtre – convaincus en somme que d'être intégrés à un parc naturel d'importance régionale est une plus-value, c'est un atout ; c'est un atout que l'on doit aussi travailler, que l'on doit continuer, finalement, à mieux faire connaître, à bien communiquer aussi pour notre population sur ce parc naturel de Finges et c'est un atout potentiel touristique qui est relevé, remerciements alors à la commission du développement durable. Merci.

Joël REY

Merci Monsieur le Président.

b. Entrée en matière

Joël REY

Nous pouvons maintenant passer au point 5 b, entrée en matière. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole ? Mme REY.

Sabine REY

Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du message du Conseil municipal au Conseil général, de la convention du parc, du rapport annuel 2019 de celui-ci, ainsi que du document annexe pour la prolongation de la distinction commune du parc naturel Pfyn-Finges. Nous remercions la commission du développement durable pour son rapport de synthèse. Nous reprenons à notre compte les conclusions et remarques. Nous acceptons donc l'entrée en matière, ainsi que le renouvellement de la convention pour la période du 01.01.2022 au 31.12.2032, en espérant que la Municipalité exploite au mieux ce label.

Joël REY

Merci Mme REY. D'autres intervenants ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de la commission du développement durable et profite de l'occasion pour la féliciter pour son excellent travail. Nous partageons les réflexions de la commission qui l'ont logiquement conduite à déposer un postulat. Une nouvelle fois, nous ne pouvons qu'encourager la Commune à mieux communiquer afin que le parc naturel régional Pfyn-Finges ne se résume pas, pour la population sierroise, à un panneau sur l'autoroute A9. Le groupe libéral-radical acceptera donc le renouvellement de ladite convention.

Joël REY

Merci M. GUIDOUX. Autre intervention ? M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Monsieur le Président du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Les circonstances font que c'est avec une double casquette que je prends la parole concernant ce point, celle de chef de groupe remplaçant, mais aussi celle de président de la commission du développement durable. J'ai toutefois le bonheur de vous informer que Robert MÉTRAILLER va pouvoir nous rejoindre d'ici quelques minutes. L'AdG soutient bien évidemment les conclusions de ce rapport et nous sommes satisfaits de constater que cela semble être le cas pour l'ensemble des partis. Il n'a pas été évident, pour la commission développement durable, de mener à bien son mandat compte tenu des délais très courts et de la situation sanitaire, également compliquée, qui a empêché plusieurs de ses membres de siéger. Néanmoins, nous avons fait de notre mieux et nous espérons que nos conclusions ne resteront pas lettre morte. Les membres de la commission sont arrivés à la conclusion qu'un renouvellement de la convention était indispensable, je dirais même indiscutable. Cependant, les travaux de notre commission nous ont aussi fait prendre conscience que, pour beaucoup de Sierrois, la participation de la Ville de Sierre au parc naturel Pfyn-Finges relevait du mystère. En effet, le parc, c'est bien plus qu'une simple forêt à l'est de notre ville. Le parc, ce sont 12 communes, c'est un périmètre de 270 km², c'est un territoire qui s'étend de la plaine jusqu'au sommet du Bishorn à plus de 4000 m. Ce dont des entreprises partenaires, avec des produits du terroir labellisés, des activités, cours et ateliers pour les visiteurs, pour la population et pour les écoles ; ce sont des

sentiers pédestres et à vélo ; ce sont d'innombrables projets notamment pour la protection de la nature, la protection du paysage, etc., etc. Or, comment notre Ville profite-t-elle finalement de ce formidable outil de promotion ? La commission est convaincue que notre collaboration avec le parc doit être renforcée, doit être développée et également – ça a été dit - mieux communiquée. C'est pourquoi les membres de la commission, comme déjà annoncé, vont déposer un postulat et demander qu'un rapport d'activités soit produit chaque année à propos de la collaboration menée entre la Ville et le parc. Nous y reviendrons dans les divers. Pour conclure, l'Alliance de Gauche va soutenir sans réserve ce rapport, elle vous vous invite à en faire de même. Et j'en profite pour remercier la rapporteur Lidia PETRICS ainsi qu'Olivier SALAMIN et Peter OGGIER pour leur précieuse collaboration. Merci de votre écoute.

Joël REY

Merci M. SAVIOZ. D'autres intervenants ? Si tel n'est pas le cas, j'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière lèvent la main. Mme SALAMIN, Mme SCHWERY, Mme CLAUSEN-MÉTRAL, M. CORNUZ. **Nous avons donc l'unanimité pour l'entrée en matière.**

c. Discussion générale

Joël REY

Nous poursuivons avec le point 5 c, discussion générale. Y a-t-il des interventions ?

d. Votation finale

Joël REY

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au point 5 d, votation finale sur le renouvellement de la convention du parc de Pfyn-Finges. Je prie les scrutateurs et scrutatrices de se tenir prêts au comptage des voix. Les conseillers généraux qui acceptent le renouvellement de la convention du parc de Pfyn-Finges lèvent la main. Mme SALAMIN, Mme SCHWERY, Mme CLAUSEN-MÉTRAL, M. CORNUZ. **Le renouvellement de la convention du parc de Pfyn-Finges est accepté à l'unanimité.**

6. MOTION DE L'ADG « POUR QUE LES COMMISSIONS PERMANENTES PUISSENT FAIRE LEUR TRAVAIL »

a. Développement de la motion par un « motionnaire »

Joël REY

Nous passons maintenant au point 6, motion de l'Alliance de Gauche « pour que les commissions permanentes puissent faire leur travail ». Point 6 a, développement de la motion par un motionnaire. J'invite un des signataires de cette motion à venir la développer. M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Mesdames, Messieurs, en vos titres et fonctions respectifs, ça sera plus rapide. Il fut un temps où les commissions permanentes du Conseil général avaient un rôle, un temps où leur existence avait un sens. Et ce temps n'est pas si lointain. Au cours de la législature 2013-2016, la commission du développement durable a été mandatée à de nombreuses reprises, 9 au total, soit sur la quasi-totalité des crédits d'engagement. Je citerai p.ex. le Complexe Sud, le centre sportif Ecosia, l'agrandissement de l'école de Granges, mais aussi plusieurs modifications partielles de PAZ notamment. Au cours de la même législature, la commission édilité et urbanisme avait, elle, été convoquée à 8 reprises. Enfin, 9 commissions ad hoc avaient été mises sur pied pour discuter de thématiques aussi diverses que les taxis, la politique culturelle, le règlement des déchets ou encore la fourniture de gaz et de chauffage à distance, etc. Or, j'ai eu l'occasion de l'évoquer lors de précédents plénums, au cours de la législature actuelle, la commission édilité et urbanisme n'a été mandatée que deux fois et la CDD à une seule reprise, cet automne, pour le sujet que nous venons de traiter, le renouvellement de la convention entre le parc de Finges et la Ville de Sierre. De plus, il n'y a eu que deux commissions ad hoc. Un très rapide calcul indique donc que les

différentes commissions du Conseil général – commission de gestion exceptée – ont été mandatées à 26 reprises au cours de la législature précédente, contre seulement 5 fois pour la législature actuelle. Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il n'y a eu aucun projet, ces 4 dernières années, lié au développement durable ou à l'urbanisme. Honnêtement, nous avons ressenti un manque de considération à l'égard des commissions du Conseil général, ce qui est particulièrement démotivant pour toutes les personnes au sein du législatif qui souhaitent s'engager pour la Commune. Notre Commune, justement, dispose de ces outils démocratiques que sont les commissions et il s'agit de les utiliser ; c'est le signe d'une démocratie vivante et active. Et c'est dans cet esprit que l'Alliance de Gauche a décidé de déposer cette motion, peut-être un petit peu provocante, mais qui a pour but de susciter ce débat sur l'utilisation, plutôt la sollicitation accrue, que nous souhaitons pour le Conseil général. Nous invitons vivement la Commune – que ce soit la Municipalité ou le bureau – à exploiter pleinement le potentiel de ce Conseil général, exploiter pleinement les connaissances et les compétences que nous avons, que vous avez, nous toutes et tous dans des quantités de domaines, afin de pouvoir les mettre au service de votre exécutif. C'est pour cette raison que nous avons déposé cette motion, pour que les commissions permanentes soient systématiquement sollicitées lors de crédits d'engagement. Je vous remercie, pour le bien de notre démocratie directe, pour le bien de notre vie civile, civique et politique à Sierre d'accepter cette motion. Merci de votre attention.

Joël REY

Merci M. SAVIOZ. M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Chers collègues, si la commission du développement durable n'a que très peu été sollicitée durant cette législature, c'est parce la Commune, à regret, n'a pas été en mesure de nous soumettre des crédits d'engagement. Seul un crédit supplémentaire a été à l'ordre du jour, l'octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecozia. Crédit pour lequel le bureau a mandaté les commissions qu'il avait estimées les plus pertinentes et utiles vu la problématique de dépassement du coût des travaux sur un projet déjà approuvé et examiné à l'époque par les commissions permanentes. C'est la commission du développement durable elle-même qui a décidé de ne pas prendre l'opportunité de soumettre des propositions. Deux exemples parlants sont à tirer de cette dernière législature :

- L'Alliance de Gauche a déposé en date du 20 février 2019 le postulat au sujet de la vaisselle consignée pour les manifestations sierroises, postulat accepté en séance du plénum du 5 juin 2019 par le Conseil général.
- Idem avec le postulat concernant des pistes et bandes cyclables sécurisées et plus étendues sur le territoire sierrois, postulat accepté en séance du plénum du 11 décembre 2019 par le Conseil général.

Pour gagner en efficacité, et ne pas recevoir simplement une réponse écrite de la part de la Municipalité, il aurait été bien plus judicieux de mandater la commission de développement durable pour rédiger un rapport ayant force de proposition. Démarche d'autant plus aisée que ladite commission est présidée par un membre de l'Alliance de Gauche... La commission interpartis aurait ainsi pu rencontrer les conseillers municipaux et responsables des services concernés pour élaborer un rapport plus précis et donc plus contraignant pour que la démarche louable se transforme démocratiquement en résultats concrets. Le groupe libéral-radical refusera donc cette motion.

Joël REY

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Nous regrettons, comme les auteurs de cette motion, que les commissions permanentes du Conseil général ne soient pas davantage sollicitées. Quand elles le sont, c'est aussi des fois à la dernière minute, pour valider un projet déjà bouclé. Donc, en tant que conseillers généraux, nous souhaitons être considérés comme des partenaires par l'exécutif. Nous sommes aussi des élus, des citoyens engagés, qui se sont mis à disposition pour travailler pour la communauté. Maintenant, sur la forme, le postulat laisse à désirer... c'est un postulat, non c'est une motion... cette motion laisse à désirer. Nous ne sommes pas vraiment convaincus que c'est une révision du règlement du Conseil général qui va régler le problème. Le problème, il a plusieurs niveaux ; on a parlé beaucoup du Conseil municipal, Laurent vient aussi de parler du rôle que nous jouons

en tant que conseillers généraux... Par contre, l'argument que les commissions peuvent elles-mêmes s'attribuer des objets, je crois que ça ne correspond pas au règlement du Conseil général. D'ailleurs je crois que c'est que le bureau qui peut mandater une commission et c'est pour ça que nous avons déposé un postulat quand on voulait qu'une commission étudie le projet des routes de contournement. D'abord on avait demandé directement au bureau, le bureau avait refusé, donc on avait déposé un postulat qui avait été refusé. Mais, donc effectivement, je trouve que les commissions elles n'ont pas assez travaillé. Il faut peut-être clarifier le règlement pour voir si elles-mêmes, elles peuvent s'attribuer des objets d'étude. Par exemple, elles n'ont pas le droit de déposer des postulats et des motions, en étudiant le règlement du Grand Conseil... du Conseil général, pardon, contrairement au Grand Conseil justement. Au Grand Conseil, les commissions, elles peuvent elles-mêmes dire « on étudie cet objet, on trouve ce problème, on dépose un postulat au nom de la commission ». Donc ça, ça serait quelque chose qu'on pourrait imaginer ici. Et puis, après, les conseillers généraux nous-mêmes, on peut déposer des motions pour mandater les commissions. Donc c'est ce que je vais faire, je vais joindre le geste à la parole. Donc nous déposons une motion pour que finalement la commission d'édilité et d'urbanisme se lance dans le processus de révision globale du règlement de construction et des zones. Ça fait 3 ans que j'entends que c'est dans les 6 mois ou dans l'année qui vient, que ça va être lancé. Donc c'est dans les compétences du Conseil général. Donc nous déposons cette motion qui sera votée en février et si elle est acceptée, eh bien, la commission d'édilité pourra... n'aura pas besoin d'attendre l'impulsion du Conseil municipal pour lancer ce processus. De toute façon, c'était quelque chose qui devait se faire, mais pour éviter d'entendre encore pendant plusieurs années que ça va se faire dans les 6 mois qui viennent, autant le faire nous-mêmes. Je n'ai pas indiqué ma position : finalement, nous allons soutenir cette motion. Nous allons soutenir cette motion, d'une part symboliquement, mais aussi pour voir s'il ne faut pas modifier le règlement pour permettre que les commissions s'attribuent, enfin, que les commissions décident elles-mêmes de se réunir pour étudier un dossier et, après, faire une proposition sous forme de postulat ou de motion, ce qui n'est clairement pas permis par le règlement actuel. Voilà, merci.

Joël REY

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme REY.

Sabine REY

L'Alliance de Gauche demande au bureau du Conseil général que le règlement de ce dernier soit modifié afin que toutes les commissions permanentes soient systématiquement mandatées pour l'étude des objets proposés à l'attention du législatif. On sent dans l'argumentation des signataires la frustration du président de la commission du développement durable qui n'a été saisie qu'à une seule reprise lors de cette législature. Les motionnaires avancent que dite commission n'a pas eu l'opportunité de soumettre des propositions, ni de rapporter sur les objets proposés, en l'occurrence les budgets, les comptes, le crédit complémentaire au crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia, l'adoption des statuts de l'association de communes « Agglo Valais central », l'adoption des statuts de l'association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre, le crédit supplémentaire pour la poursuite de l'étude de fusion entre les Communes de Sierre, Chalais, Chippis et Grône, le règlement du 9 octobre 2018 pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique, ainsi que la nomination des réviseurs des comptes communaux. Or la commission du développement durable (CDD) n'avait nul besoin de recevoir du bureau une invitation pour se réunir et débattre des sujets qu'elle estimait être dans son domaine de compétence. Rien ne l'empêchait d'approcher les conseillers généraux, de se manifester lors des plénums, et même de demander au bureau à être officiellement mandatée sur une question particulière via une requête dûment motivée – une démarche entreprise par un groupe de conseillers généraux lors de la précédente législature et qui avait mené à la mise sur pied d'une commission ad hoc culturelle. Etant donné qu'elle s'est sentie lésée par le bureau du Conseil général, la CDD n'avait donc qu'à faire preuve de proactivité. Mais tel n'a pas été le cas et elle ne peut en faire grief qu'à elle-même. L'Alliance de Gauche déplore également que la commission du développement durable n'ait pas pu examiner les demandes de crédits d'engagement. C'est effectivement le cas, à l'instar de la Cogest et de la commission d'édilité et d'urbanisme, puisque le Conseil communal n'a soumis aucun crédit d'engagement au Conseil général, à défaut de projet mis sous toit durant cette législature. On nage là en pleine lapalissade. *In fine*, si une pareille usine à gaz devait être inscrite dans le règlement du Conseil général, les trois commissions seraient saisies en même temps, parfois même en doublon avec les commissions ad hoc, sur des sujets ne les concernant pas

forcément. Quelle réflexion pertinente pourrait apporter la commission du développement durable sur le choix des réviseurs des comptes communaux ? Qu'apporterait un rapport de la commission d'équité et d'urbanisme qui se prononcerait sur les dépenses liées et non liées ? En conclusion, le groupe démocrate-chrétien vous invite à rejeter cette motion et à maintenir votre confiance dans le bureau qui a toujours agi avec concertation et bon sens.

Joël REY

Merci Mme REY. Y a-t-il d'autres interventions ? Merci.

b. Votation de la motion

Joël REY

Donc nous allons passer maintenant au point 6 b, votation de la motion. Je prie les scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux qui acceptent la motion « pour que les commissions permanentes puissent faire leur travail » lèvent la main. Mme SALAMIN, Mme SCHWERY, Mme CLAUSEN-MÉTRAL, M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui refusent cette motion lèvent la main. Mme SALAMIN, Mme SCHWERY, Mme CLAUSEN-MÉTRAL, M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui s'abstiennent sur cette motion ? Mme SALAMIN, Mme SCHWERY... **La motion est donc refusée par 30 voix contre et 15 voix et 3 abstentions.** Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ?

Pierre BERTHOD

Merci Monsieur le Président, mais c'est une simple logique de séparation des pouvoirs, on se serait adapté finalement. Je ne veux pas redire ce que j'ai dit, mais je vais tout faire - et nous allons tout faire - pour éviter qu'il y ait cette mauvaise compréhension entre le législatif et l'exécutif et je crois d'ailleurs que, concernant la réforme du plan de zones, indépendamment des obligations légales qui seront celles du législatif sierois quand on mettra à l'enquête ça, il me semble me souvenir qu'on avait proposé que vous puissiez d'ores et déjà vous constituer, parce que dans tous les dossiers, plus en amont les gens sont informés, plus ils peuvent participer aux débats, mieux ils comprennent les problématiques et pour nous c'est un avantage. Donc, à nouveau, c'est un (*mot inaudible*) d'une administration ou à la création de commissions ouvertes à l'échange. Nous nous en remettons à votre décision, merci.

7. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Joël REY

Merci, nous allons passer au point 7 de l'ordre du jour, informations de la Municipalité. Je passe la parole à M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Merci et je m'excuse parce que je dois m'y prendre d'une mauvaise façon, mais j'ai l'impression des fois que ça ne passe pas... ça doit être un problème de communication... Bon j'ai trois informations, à vous dire aussi puisque j'ai pu aussi le dire à certains conseillers généraux, ce point qui est un point historique, des informations de la Municipalité, eh bien, des fois on a des sujets d'actualité... on fait, me semble-t-il, des efforts en termes de communication, la chargée de communication qui est dans la salle ce soir doit se dire, nom de bleu, elle a un sacré boulot à faire, parce que ce n'est pas le cas... et puis des fois, eh bien, on n'a pas énormément d'informations. Mais quoi qu'il en soit ce soir, j'ai trois petites informations pour vous.

Nouveau modèle de circulation à la rue Centrale

La première, ça concerne la mise à l'enquête, par la commission cantonale de la signalisation routière, puisque c'est de son autorité de la double circulation à la rue Centrale. Peut-être que vous vous souvenez que c'est le dernier puzzle, la rue centrale, en vue d'une piétonisation du secteur de l'Hôtel de Ville. Donc ça a été mis à l'enquête le 17 novembre 2020 dernier. Les opposants – et il est à craindre qu'il y en ait – les opposants ont jusqu'au 17 décembre pour se manifester. Quand je dis qu'on peut craindre qu'il y ait quelques opposants, c'est qu'en février dernier la mise à l'enquête faite par la Ville, sur ce même dossier, avait fait réagir 3 opposants. Leur principal grief, bien évidemment, c'est l'augmentation du trafic sur la rue Centrale dont ils sont riverains. Donc affaire à suivre... A vous dire que le traitement de ces oppositions par les

services cantonaux pourrait prendre, comme on a pris l'habitude, plusieurs mois, et donc dans l'attente de ce traitement et d'une décision, eh bien, ça décalera d'autant la mise en zone piétonne du secteur de l'Hôtel de Ville.

Crédit d'engagement Ecosia : état de la situation

Deuxième information, c'est le crédit d'engagement Ecosia, peut-être oralement déjà, un état de la situation. Alors au niveau financier : au regard des rentrées des appels d'offres et des factures reçues, le crédit d'engagement et son crédit complémentaire permettent de réaliser tous les travaux que vous avez approuvés, en considérant également les travaux qui doivent encore être adjugés. Alors au niveau des travaux : si la pandémie a compliqué les procédures d'appels d'offres qui ont dû être retardées à plusieurs reprises en raison de manque de disponibilités des mandataires, soit quarantaine, soit maladie, jusqu'à aujourd'hui, les travaux de terrassement et fondation ont été réalisés pour le terrain synthétique. Les mâts d'éclairage ont été posés. Et l'année prochaine, le terrain synthétique recevra les couches de finition, la pelouse synthétique et les divers équipements. Les mâts d'éclairage seront équipés et raccordés. Le terrain synthétique devrait être utilisable – prenez toutes les parenthèses qu'il faut quand on donne des dates au futur – mais ce terrain synthétique devrait être utilisable à partir du mois de juin 2021. Alors une fois les travaux périphériques de plantations de pelouses et de pose de gravier terminés, ce site serait complètement terminé pour septembre de l'année prochaine.

Projet de fusion

La troisième information concerne le projet de fusion de Communes. La première étape du processus de fusion lancé entre Sierre, Chippis, Grône et Chalais touche à sa fin. Comme annoncé lors de son lancement, cette démarche, qui a été conduite par un comité de pilotage de 16 personnes et qui a été accompagnée par le bureau spécialisé Serec, eh bien, ce CoPil devait examiner les différents aspects d'un tel projet et permettre aux exécutifs en place de formuler des recommandations à l'intention de leurs successeurs de la législature 2021 – 2024. Donc les exécutifs des 4 Communes vont donc se prononcer individuellement d'ici la fin de cette année sur la poursuite ou non du processus. Dans tous les cas, les prochains exécutifs devront, eux aussi, se déterminer sur ce qu'ils entendent faire durant la prochaine législature. Alors pour l'heure, les différentes consultations engagées aussi bien auprès des membres des exécutifs, mais vous le savez sûrement, que des partis politiques locaux débouchent, il faut le dire, sur des résultats contrastés. Donc il n'est donc pas exclu que le projet de fusion ne se poursuive pas avec les 4 partenaires actuels. Cela étant, en cas d'accord de deux Communes sur la volonté de poursuivre le processus de réflexion et d'analyse, nous proposerons, là aussi, l'intégration du Conseil général dans une forme qu'il nous faudra définir pour la suite de ce processus.

Voilà, c'était les trois informations. J'aimerais passer le micro et la parole à notre collègue, M. Pierre-Alain VIANIN, qui, pour son dernier plénum, aimerait vous transmettre quelques mots.

Pierre-Alain VIANIN

Chers tous, je commencerai par vous dire que la politique, ou plutôt les mandats politiques, c'est un petit peu comme la vie, on sait quand ça commence, on ne sait pas quand ça s'arrête, sauf si c'est nous qui en prenons la décision et, comme l'aurait dit Richard Virenque « c'est un peu à l'insu de mon plein gré que mon mandat va s'arrêter au 31 décembre de cette année ». Etant donné que c'est mon dernier plénum, je voulais vous remercier tous et toutes pour la collaboration qu'on a eue, les échanges que j'ai pu avoir avec certains d'entre vous et pour toutes ces années de collaboration. C'était très, très intéressant. C'est une école incroyable l'exécutif municipal. On apprend des choses, dans tous les domaines. Je pense qu'il y a très peu d'endroits dans la vie où on peut apprendre autant de choses, dans autant de domaines, en aussi peu de temps. Donc je vous encourage tous à un jour essayer d'aller dans un exécutif parce que c'est incroyable et on apprend beaucoup de choses, même si des fois, eh bien, on reste sur le carreau et qu'on est un petit peu déçu. Je voulais aussi vous dire que votre fonction est très, très importante. Vous l'avez vu ce soir, vous qui quand même votez le budget, qui pouvez amener des amendements et encore d'autres éléments qui sont plus importants, c'est les crédits d'engagement. Chaque fois qu'il y a un crédit d'engagement, c'est vous qui allez prendre la décision et ce n'est pas l'exécutif... nous on met en place les choses, mais finalement c'est vous qui le faites. J'étais à votre place il y a quelques années en arrière et je me suis rendu compte, peut-être encore plus en étant à l'exécutif, que la place du Conseil général était importante et qu'il fallait avoir une collaboration, que la Ville ne pouvait aller de l'avant, finalement, que si le législatif et l'exécutif travaillaient ensemble la main

dans la main. Alors je voulais vous remercier pour toutes ces années et souhaiter bon vent à tout le monde et une bonne fête de fin d'année, malgré les conditions actuelles. (*Applaudissements*).

Joël REY
Merci M. VIANIN.

8. DIVERS

Joël REY

Nous allons passer au dernier point de cette soirée, le point 8, divers. M. BERTHOD, vous vouliez dire quelque chose encore ? (*M. BERTHOD répond que ce sera plus tard*). D'accord. Comme pour les séances précédentes, je vous propose qu'après trois interventions/questions, je demanderai à la Municipalité si elle désire répondre. Je passe la parole au plénum. Y a-t-il des interventions ? M. SAVIOZ. Vous allez nous manquer la prochaine législature... (*Rires*).

Jérémy SAVIOZ

Je serai peut-être un peu moins bavard que ce soir. Merci Monsieur le Président. Comme annoncé, je vous présente le postulat que les membres de la commission du développement durable souhaitent déposer. Effectivement, d'un point de vue strictement formel il n'est *a priori* pas permis qu'une commission dépose un postulat, mais en accord avec Monsieur le secrétaire communal Jérôme CRETOL, nous avons décidé de le déposer au nom des membres de la commission. Je vais donc vous le lire : il s'agit d'un postulat pour l'élaboration d'un rapport annuel concernant les activités liant la Commune de Sierre et le parc Pfyng-Finges. En automne 2019, la commission du développement durable a reçu pour mandat d'analyser... - en automne 2020, je m'excuse – d'analyser le renouvellement de la convention liant la Commune de Sierre et le parc naturel régional Pfyng-Finges. Durant ce travail, les membres de la commission ont unanimement relevé que les activités du parc impliquant la Commune ou situées sur le territoire communal manquaient de visibilité. En conséquence, un sentiment d'appartenance et d'adhésion au parc naturel fait défaut au sein de la population sierroise. De plus, pour qui s'intéresse aux activités du parc développées à Sierre, force est de constater que les sources d'informations sont lacunaires. Cela est d'autant plus regrettable que la participation financière de Sierre est – de loin – la plus élevée des Communes du parc. Un meilleur travail de communication devrait par conséquent être fourni de la part des autorités sierroises. En conclusion, les conseillers généraux soussignés, tous membres de la commission développement durable, déposent le présent postulat demandant à la Municipalité de présenter, chaque année, un rapport sur les activités liant la Commune et le parc naturel. Afin de suivre l'évolution de cette collaboration année après année, ce rapport devrait contenir des indicateurs ainsi qu'un bilan comptable détaillé. Les signataires de ce postulat sont les membres de la commission développement durable ici présents, Marie-José DE PREUX, Lidia PETRICS, Charly DISCHINGER, Charly SCHWARZ, Michaël SIGGEN, Mustafa TRAVNJAK et moi-même Jérémy SAVIOZ. Merci de votre attention.

Joël REY

Merci M. SAVIOZ. Y a-t-il une autre intervention ? M. GUNTERN.

Ralph GUNTERN

Bonsoir, donc idem que mon collègue je dépose ce postulat au nom d'une majorité de membres de la commission de gestion. Donc l'intitulé du postulat c'est : un audit externe pour sortir de l'ornière. Depuis 2013, les comptes de la Commune sont dans les chiffres rouges. Si le budget 2021 devait se réaliser, ce serait l'exercice le plus déficitaire de ces 10 dernières années, voire de l'histoire de la Ville de Sierre. Or, les effets de la pandémie de coronavirus et ses conséquences financières et sociales n'ont pas été pris en compte lors de l'établissement du budget. Les comptes 2021 ne devraient donc pas se révéler meilleurs que le budget. Le plan financier de la Commune laisse présager un doublement de l'endettement net en 5 ans. La situation ne cesse donc de s'aggraver. Nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de précéder à une analyse en profondeur de la Commune plutôt que de voir les déficits de fonctionnement continuer à grever, année après année, la fortune de la Municipalité. Si les autres Villes valaisannes se plaignent de problèmes similaires en ce qui concerne les charges de centralité, la participation au financement des écoles de degré tertiaire ainsi que la baisse de rentrées fiscales suite aux RFFA, Sierre est la seule Ville valaisanne à avoir eu des comptes négatifs en 2019. Cette situation particulière est-elle due à des facteurs externes non modifiables tels que la

situation géographique de notre Commune ? Au contraire, existe-t-il des mesures que nous pouvons prendre pour corriger cette situation ? De la réponse à ces questions dépendra la marche à suivre pour la gestion de notre Commune. Les employés communaux, qui sont déjà engagés à fond dans la gestion quotidienne de la Commune, n'ont pas le temps de procéder eux-mêmes à cette analyse. La connaissance du fonctionnement d'autres Communes permet par ailleurs de procéder à un benchmarking et ainsi de tirer le meilleur du mode de fonctionnement d'autres administrations publiques. Finalement, un point de vue externe et neutre sera plus crédible si les conclusions devaient révéler que la situation financière de Sierre est inextricable à cause d'une législation cantonale défavorable aux Villes. Dans ce cas, l'audit externe pourrait livrer des arguments en faveur de notre Commune lors de négociations avec le Canton et les autres Communes de la région. Nous souhaitons donc procéder à un audit de performance, pas un audit de surveillance ou de contrôle. Il s'agit de donner les moyens au Conseil municipal et à l'administration de trouver des solutions pour rétablir la situation financière de notre Commune. Pour la conclusion, au vu de ce qui précède, nous invitons par le présent postulat la Municipalité à entreprendre un audit externe du fonctionnement de la Commune qui permettrait d'élaborer une stratégie financière à long terme pour inverser la tendance. Donc les signatures de ce postulat : Charles-Yves DISCHINGER, Carmelo IAIA, Simon EGGS, Lysiane TISSIERES-PREMAND, Vincent PERRIN, Blaise MELLY et moi-même. Et puis j'aimerais rajouter aussi que la Cogest, pendant 4 ans, elle s'est penchée sur cette situation. Donc c'est la situation de tous les citoyens sierois ; on a pleine conscience que pour la Municipalité qui fait le maximum, ce n'est pas une chose aisée, que si – comme le président l'a dit – si on avait une baguette magique, on réglerait ça très rapidement. Par contre, le souci pendant ces 4 ans de la commission de gestion, c'était, avec les moyens qu'il y a là de proposer des solutions ou de questionner pour plutôt essayer de donner un coup de main à la Municipalité, parce que je pense qu'exactement on doit travailler ensemble. Oui, on a parlé de communication ce soir ; en effet, peut-être qu'il faut qu'on trouve le moyen de mieux communiquer, parce que je pense qu'il y avait de la communication, mais de mieux communiquer. Et puis, après, il y a aussi une histoire de timing, parce que... pas pour revenir sur ce qu'on a discuté ou les interventions d'avant, c'est que ça a été relevé dans d'autres plénums, c'est que toutes les commissions quelles qu'elles soient, souvent les délais du moment où on reçoit le mandat du bureau et les délais pour se rencontrer pour, justement, faire un travail d'investigation, c'est souvent très serré. Alors ça n'est pas pour trouver des excuses, c'est juste que ça avait été relevé déjà à l'époque et je pense que peut-être, là aussi, on pourrait communiquer avec la Municipalité, avec le bureau, pour essayer de trouver des solutions pour donner du temps nécessaire, pour que ça soit plus confortable et que les commissions puissent vraiment mieux travailler et puis donner encore plus satisfaction. Voilà, merci de votre attention.

Joël REY

Merci M. GUNTERN. Y a-t-il d'autres interventions ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les membres du Conseil municipal, chères et chers collègues. C'est la première fois en 12 ans que je ne peux pas participer à un plénum du Conseil général. Je le regrette d'autant plus que c'est la dernière séance à laquelle j'aurais pu participer. Malheureusement, mes obligations professionnelles m'en ont empêché. Mais comme vous avez certainement pu le constater ce soir, personne n'est indispensable et Jérémy m'a assurément très avantageusement remplacé. Je connais le résultat partiel des délibérations qui ont eu lieu tout à l'heure, je regrette bien sûr que la majorité du Conseil général n'ait pas eu le courage d'attribuer ces CHF 20'000.– à la fondation Rilke, afin que celle-ci puisse poursuivre ses activités et j'espère que les CHF 10'000.– – ma foi c'est un compromis bien helvétique – ne remettront pas en cause le fonctionnement de cette fondation. Chères et chers collègues, je ne souhaitais pas m'en aller sans vous saluer et vous dire le plaisir que j'ai éprouvé à vous connaître et à échanger avec vous sur des sujets aussi divers qu'intéressants. Lors de mes 8 ans à la présidence de la commission énergie et développement durable, nous avons eu l'opportunité, à l'inverse de cette législature, de participer très activement aux nombreux projets qui ont façonné notre ville et l'ont rendue plus belle et plus accueillante. Dans le cadre de cette commission, nous avons travaillé avec un esprit très positif, en laissant de côté les aspects partisans et je m'en félicite. Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui ont participé, lors de ces deux législatures, à ces commissions. Ma fonction de chef de groupe pour l'Alliance de Gauche, durant cette législature, fut également pour moi une magnifique expérience. Chers membres de l'Alliance de Gauche, vous êtes formidables et votre engagement fut remarquable. L'Alliance de Gauche n'existera plus en tant que telle, mais

je suis convaincu que les valeurs que nous avons défendues, comme l'être humain au centre, le respect d'autrui et le sens de la solidarité continueront à rester au cœur de vos futurs combats. Chères et chers amis de l'AdG, je suis fier de vous et de votre travail et je vous remercie infiniment de la confiance que vous m'avez témoignée. Chères et chers membres du Conseil général, je tiens aussi à vous remercier pour votre collaboration ; dans l'ensemble, je crois pouvoir affirmer que nous nous sommes toujours appliqués à rechercher des solutions constructives en faveur de la population sierroise. Certains groupes l'ont fait par le biais des outils parlementaires, d'autres ont remis en question leur utilité et choisi d'autres moyens... Un petit clin d'œil, pardonnez-moi... Je ne peux pas conclure ce message sans remercier le président de la Ville, ainsi que les membres de l'exécutif pour l'excellente collaboration qui a prévalu durant cette législature. Merci pour leur engagement et leur écoute. A toutes et à tous, je vous souhaite plein succès et beaucoup de plaisir – il en faut aussi pour accomplir ces tâches – pour la suite de vos activités politiques. Je vous souhaite également de bonnes fêtes de fin d'année et, surtout, comme disait l'un des membres du Conseil général qui n'est plus là aujourd'hui « prenez soin de vous et de vos proches ». Merci beaucoup. (*Applaudissements*).

Joël REY

Merci Monsieur METRAILLER. Il y a eu trois interventions... M. MARTIN, vous voulez aussi faire une intervention ? Qui a encore une intervention à faire ? M. MARTIN... comme ça on peut faire quatre et puis le passerai la parole à la Municipalité. M. MARTIN, je vous passe la parole.

Frédéric MARTIN

Merci beaucoup, donc voilà, c'est aussi mon dernier plénum mais je vais essayer de faire preuve d'un petit peu plus de légèreté après cette, on va dire, cette séance très dense. Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers membres du Conseil général, chers représentants de la presse, chers citoyens de la Ville de Sierre et chers chefs de service. Aujourd'hui je souhaite inverser la tendance. Effectivement, je prends la parole dans le but de construire un pont à Sierre. Après les ponts de Glarey, de Beaulieu et, dernière victime en date, celui de Noës, j'ai l'intime certitude que nous avons entre nos mains tous les outils pour stopper l'hécatombe. M'est avis que nous comptons des ponts bien plus nuisibles pour la ville que ces trois, tombés au combat. C'est bien paradoxal mais, il faut avouer que Sierre est la seule ville du Valais dans laquelle certains ponts constituent un obstacle à la mobilité. Mais qui est donc ce serial killer qui sépare notre ville en deux ? Agit-il seul ou en bande ? Quelles sont ses armes et ses objectifs ? Ces questions me paraissent importantes, quoiqu'elles ne trouveront probablement pas le même écho que ces sujets à la mode comme, par exemple, l'achat de vaisselle réutilisable ou alors l'introduction de pistes cyclables au milieu des routes de notre ville. Justement, ça me rappelle la dernière fois où je souhaitais me rendre au festival au bord de l'eau à vélo. Comme je suis très sportif, ben je me suis dit, ça ne me coûte rien de prendre mon vélo et de faire un kilomètre, histoire d'aller m'asseoir sur un transat en écoutant de la musique avec mes amis, un verre consigné à 7 balles à la main droite que je n'ose pas desserrer d'un iota de peur de me le faire arracher à la volée. Je partais de mon cher quartier de Muraz, le cœur gros - oui, le cœur gros, car c'est toujours difficile de quitter un endroit aussi extraordinaire que Muraz - et après avoir emprunté la nouvelle piste cyclable au milieu de la rue des Longs-Prés, je suis arrivé au pont de Beaulieu et puis là, ben, je me suis retrouvé bloqué. Alors je me suis dit, je pourrais passer au centre-ville, mais tout était engorgé, on m'a dit qu'il manquait un pont, donc je suis dit, bon ben, je vais passer par Lamberson puis descendre du côté de Condémines. Là j'aurais pu tourner à gauche et puis rejoindre Sous-Géronde par la route de l'Industrie et puis ben là je m'inquiétais de l'avancement fulgurant des travaux de la nouvelle patinoire, alors je me suis dit que la route devait être bloquée. Donc j'ai filé tout droit et je me suis donc retrouvé sur la route de transit. C'était un petit peu malheureux, parce qu'être sur la rue de transit en vélo, ce n'est pas une très bonne idée. Il y avait des voitures qui circulaient dans tous les sens, en nombre et puis elles passaient à des vitesses indécentes, juste à côté de mon guidon ; j'ai eu vraiment très peur et j'ai dû mettre pied à terre. A ce moment-là, moralement épuisé, je repensais aux verres consignés en plastique dans lesquels j'allais boire ma bière quelques minutes après pour sauver la planète, et puis je me suis dit que c'en était trop. J'ai abandonné là, à quelque cent de mètres d'une bière et puis je suis reparti vers Techno-Pôle pour prendre le bus dans le but de rentrer chez moi et puis de me remettre de toutes ces émotions. Mais à ce moment-là, mal m'en a pris ! J'ai dû changer deux fois, passer par Planzette, Ehala (Ehala, d'ailleurs je n'ai toujours pas compris où c'était, mais c'est souvent écrit sur le bus 1), puis ensuite repartir à Sainte-Croix, puis ensuite repasser par Ecossia : et puis là c'est devenu vraiment

bizarre, en passant le long des installations sportives, eh bien, à travers la publicité BLI BLA BLO qui couvre la fenêtre du bus électrique, j'ai aperçu plein de petites lucioles qui dansaient sur le terrain principal alors que le soleil se couchait derrière les montagnes. Je me suis posé la question de ce que c'était et puis j'ai compris quelques minutes plus tard que c'était les juniors C du FC Sierre qui avaient dû terminer leur match à la lampe frontale car ils manquaient de clarté. Je me suis dit que finalement on aurait peut-être dû les mettre les CHF 700'000.– balles supplémentaires pour le projet, pour assurer l'éclairage. Et puis finalement, je remontais à Muraz – et là j'étais de nouveau content, parce que c'est toujours un plaisir de retourner à Muraz – et puis je me suis dit qu'après 75 minutes d'une expérience de mobilité douce hors norme, j'ai quand même dû reconnaître que la société des Bus Sierrois SA ne comptait pas ses kilomètres pour emmener ses passagers à destination. Comprenne qui pourra... N'empêche que si j'avais pris ma bagnole, j'aurais pu siroter quelques bières en bonne compagnie et rentrer à pied Bref, tout ça pour dire qu'il ne faut pas mettre les pistes cyclables avant les ponts ! Mais excusez-moi, je m'égare... Continuons plutôt l'enquête sur nos ponts : ces ponts auront bien subi l'attaque d'un agresseur ? A qui la faute ? Peut-être l'AdG ? Ça me paraît peu probable puisqu'ils veulent toujours y faire passer des bus, des vélos, des trottinettes, des piétons. Alors peut-être aussi, on pourrait penser aux PLR ? Pas à mon sens, ils votent toujours dans le but de pérenniser les entreprises de construction locales, surtout si le patron est affilié... Alors sinon, il nous reste encore le choix de l'UDC qui souhaite toujours l'inverse de ce qui se passe ? Impossible, s'ils avaient su d'avance que le pont de Beaulieu ne serait pas reconstruit, ils auraient souhaité l'inverse pour s'assurer d'avoir raison... ou enfin au moins pour ne pas avoir tort... enfin l'opposé dans tous les cas.... Dernière chance peut-être avec le PDC ? Encore moins probable, on aurait préféré que rien ne change, c'est l'instinct de conservation... Ben cette question elle restera probablement sans réponse ce soir. Mais je disais en préambule que je souhaitais construire un pont. Le voici qui naît petit à petit en arrière-plan de ces quelques phrases. Ne nous arrêtons pas à ces préjugés partisans. Nous avons tous des idées qui valent la peine d'être défendues. Il est facile de les tourner en dérision pour amoindrir leur importance. Ne cédon pas à cette tentation. Le but n'est pas de savoir quel parti a raison, il est de reconstruire le pont, de discuter, de négocier – j'avais pas noté, mais je peux rajouter de communiquer - et de faire avancer les projets. Certains le font à grand renfort de postulats – on a vu encore ce soir - d'autres en se prévalant de statistiques établies par des scientifiques de haut rang ou d'autres encore en travaillant sur les dossiers, dans l'ombre. Je pense que chacun a sa place dans notre démocratie. C'est ce processus qui fait avancer des idées nouvelles. Mais gardons bien à l'esprit qu'il faut également savoir se réunir, toutes couleurs confondues, en faisant fi des dissensions pour le bien des citoyens qui nous ont élus. Nos ponts, petits et grands, en sont le parfait symbole : regroupons-nous pour les reconstruire, les agrandir et les améliorer lorsqu'ils nous unissent et allions-nous pour les combattre lorsqu'ils nous séparent. Quels moyens peut-on utiliser pour reconstruire ces ponts ? Je pense sincèrement qu'il nous faudrait beaucoup plus de Pierre. En conclusion, la législature à venir promet bien des défis mais comme dirait notre conseiller général le plus expérimenté, pour utiliser un autre terme Patrick ANTILLE : pour l'année prochaine, tous les voyants sont au vert ! Ne restez pas sur le **strapontin** de la politique communale mais engagez-vous sur les dossiers **prépondérants**, défendez vos idées tout en respectant celles des autres, n'utilisez pas les réseaux sociaux qui engendrent souvent des propos démesurés et mal compris mais débattiez des sujets dans les groupes, les commissions (pour autant qu'elles siègent), les plénums et, surtout, préparez vos séances à pont... à fond. Et surtout cultivez les contacts, ne coupez pas les ponts et si l'esprit d'opposition reprend le dessus, écoutez votre interlocuteur jusqu'au bout. Manquerait plus qu'on ne puisse pas s'exprimer, ce serait le pompon ! Même si certains pontifes penseront que cette allocution n'avait pour but que de faire mentir ceux qui prétendent que le PDC ne prend jamais la parole en plénum, elle se veut une bienveillante rétrospective de cette législature. Je profite donc de cette opportunité unique de vous remercier toutes et tous pour ces 4 années de travail en commun et je demande à nos élus de l'exécutif de faire tout leur possible pour intensifier la communication avec le législatif. Je terminerai par cette citation de Tom STOPPARD, auteur, je suis sûr, bien connu de tous : « Nous traversons nos ponts, quand nous arrivons à eux, et les brûlons derrière nous. Il ne nous reste rien pour trouver le chemin parcouru à part le souvenir d'une odeur de fumée et l'idée que peut-être, cette fois-là, nos yeux ont pleuré. » Merci de votre attention. (*Applaudissements*).

Joël REY

Merci. Y a-t-il d'autres interventions spontanées comme celle-là ? Mme VIOGET.

Michelle VIOGET

Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, chers amis, chers collègues. J'aimerais juste revenir sur les déclarations faites hier par le Conseil fédéral à propos de la mise en consultation auprès des cantons des restrictions complémentaires afin de faire face au coronavirus, soit entre autres, la fermeture des restaurants et des commerces à 19h00 ainsi que le dimanche. Je souhaiterais simplement connaître la position de la Municipalité par rapport à ces nouvelles recommandations et si vous êtes déjà intervenus ou que vous allez intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de soutenir, ou non, les recommandations du Conseil fédéral.

Joël REY

Merci. Y a-t-il encore une autre intervention ? Non. Si tel n'est pas le cas, on a dépassé les trois, on est passé à cinq et je vous passe la parole M. PONT... M. BERTHOD. (*Rires*).

Pierre BERTHOD

Merci M. REY. Sauf erreur sur les cinq interventions, il y avait des poses de postulats, il y avait des messages finalement de fin de législature – j'en ferai aussi un – et puis l'intervention de Mme VIOGET qui nous interpelle sur la conférence de presse du Conseil fédéral. Non, nous n'avons pas pris de position pour l'instant et je crois que nous ne prendrons pas de position. Le rôle d'une Commune, le rôle d'un exécutif, finalement c'est d'appliquer les mesures décidées par des exécutifs qui sont supérieurs. En l'occurrence, eh bien, vous avez peut-être vu cette campagne d'affichage qu'on a faite parce qu'on nous demandait de déterminer des périmètres en ville pour le masque obligatoire. Ce n'est pas mon rôle, ce n'est pas notre rôle de juger les pertinences de décisions de politique sanitaire. Par contre, on a considéré en analysant notre commune que Sierre était une petite ville et qu'on pouvait mettre cette campagne d'affichage qui se voulait bienveillante, qui se voulait un petit peu atypique et décalée... ça n'a pas manqué, c'était logique, ça a provoqué des gens, vous l'avez vu, qui ont griffonné qui ont appelé au complot, qui appellent à toutes sortes d'extrêmes... J'ai entendu aussi M. MARTIN, ces réseaux sociaux, Dieu m'en préserve, je n'y suis pas, mais je crois qu'ils créent plus de divergences que de convergences entre nous. Eh bien, finalement, toutes ces décisions dans cette période difficile qu'est cette pandémie, à mon avis elles nécessitent solidarité ; elles nécessitent solidarité entre nous communauté sierroise... et elles nécessitent aussi humilité, humilité envers les décisions qui sont prises. On peut les combattre, on peut avoir des intérêts particuliers pour dire « j'aurais fait comme ci, j'aurais fait comme ça »... Je crois qu'il faut qu'on avance, qu'on ait ce courage ces prochains temps, ces prochaines semaines, ces prochains mois, de faire au mieux qu'on peut, avec notre conscience. La Ville a soutenu les commerces, a soutenu les établissements publics qui étaient... notamment ceux qui étaient dans des locaux propriétés de la Commune. On fait ce qu'on peut, à notre niveau. Mais je profite, finalement puisque vous m'interpellez - c'est la première fois sur les mesures sanitaires – j'ai plutôt une pensée pour celles et ceux, de notre communauté sierroise, qui malheureusement sont partis très vite, trop vite. Et cet automne – et vous l'avez tous connu comme moi – il y a beaucoup trop de gens dans nos foyers, dans nos EMS, mais aussi des proches qui sont décédés. Donc maintenant de savoir quelle est la juste mesure, quelle est la bonne position, eh bien, je laisserai ça à ceux qui ont été élus pour le faire. Et moi je m'occuperai, finalement, de faire au mieux que je peux pour notre Commune, au mieux que je peux pour faire en sorte que nos Sierroises et nos Sierrois, nos habitants se sentent bien. Donc je réponds ainsi à Mme VIOGET et on n'a pas de position à apporter sur des positions prises par l'exécutif fédéral ; surtout que j'ai cru comprendre que depuis hier c'était une consultation. Et j'ai vu aussi que le Conseil d'Etat valaisan, conjointement avec ses collègues des autres Cantons romands a une position relativement assurée sur cette consultation du Conseil fédéral. Ecoutez, j'aimerais, à mon tour, terminer aussi par des remerciements. Je n'aurai pas la prose de M. MARTIN ce soir, mais je crois que nous avons une chance d'avoir un exécutif et un législatif qui ont su, durant cette législature, travailler de concert ; alors oui, il y a effectivement des petites divergences mais c'est la démocratie, et c'est heureux et c'est sain. On avance pour le bien commun, on avance pour le bien de notre Commune. Je l'ai ressenti, je l'ai ressenti chez vous, je l'ai ressenti aussi quand il fallait nous soutenir aussi dans nos difficultés, qu'elles soient financières ou dans certains projets qui sont complexes, eh bien, on a pu compter sur vous, sur un législatif qui était présent, qui était actif. Donc j'aimerais en mon nom, mais aussi au nom de mes collègues, vous remercier toutes et tous pour votre engagement pour la chose publique. Et pour celles et ceux qui arrêtent ce soir leur mandat politique je suis convaincu que l'expérience qui fut la vôtre, fut intéressante, qu'elle fut constructive et qu'elle vous apportera une nouvelle lecture de l'action politique en tout cas au niveau communal. Et pour celles et ceux qui continuent l'aventure... (*inaudible*) si le micro tient le

coup, eh bien, nous nous retrouverons dès le mois de février où il faudra que vous déterminiez vos différentes commissions. Les années qui nous attendent seront des années difficiles... alors les conséquences indirectes et directes de la pandémie vont se faire ressentir, tant sur les finances, que sur notre capacité, je viens de le dire, mais notre capacité de collectivité à fonctionner ensemble et il faudra que nous soyons forts, pour fonctionner pour l'avenir de nos enfants, pour l'avenir de notre Commune. Je suis convaincu qu'on relèvera ces défis, qu'on les relèvera ensemble, qu'on les relèvera de façon intelligente. Je profite aussi de cette prise de parole – et je termine là-dessus - au nom du Conseil communal, mais aussi de l'administration pour vous souhaiter à vous toutes et tous, mais aussi à vos proches, eh bien, simplement de belles fêtes de fin d'année et le meilleur pour la nouvelle année qui s'annonce. Merci à vous tous, bonne suite de soirée. (*Applaudissements*).

Joël REY

Merci Monsieur le Président. La suite va être quand même relativement courte, je dois le dire. Y a-t-il d'autres intervenants ? Si tel n'est pas le cas, je remercie Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du procès-verbal de cette assemblée. Malheureusement, pour des raisons évidentes, il n'y aura pas notre traditionnel apéro cacahuètes, mandarines et vin chaud de Noël. En espérant que cette économie substantielle réalisée par la Commune permettra de donner une embellie aux prochains comptes. Encore un grand merci pour votre engagement durant ces années pour les personnes qui arrêtent et au plaisir de recroiser les autres durant cette prochaine législature. Bonnes fêtes de fin d'année à tous ! Merci beaucoup. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 20h50.

Conseil général de Sierre

Le président :



Joël REY

Le secrétaire :



Patrick ANTILLE

Abréviations :

AdG	:	Alliance de Gauche
PDC	:	Parti Démocrate-Chrétien
PLR	:	Parti Libéral-Radical
UDC	:	Union Démocratique du Centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable